

**CPM**

CAISSE DE PENSIONS MIGROS

Compte rendu de l'exercice 2007



Séminaire «Préparation au passage à la vie non professionnelle» à Weggis.



Beat Bühler en pleine musculation et participant au séminaire «Préparation au passage à la vie non professionnelle».

# Contenu

Vue d'ensemble des chiffres-clés	2
----------------------------------	---

Editorial	3
-----------	---

Rapport annuel	5
----------------	---

1. Rétrospective	6
2. Placements	12
3. Termes techniques	28
4. Liste des abréviations	29

Comptes annuels	31
-----------------	----

Bilan	32
Compte d'exploitation	33
Annexe aux comptes annuels	34
1. Principes et organisation	34
2. Membres actifs et bénéficiaires de rentes	38
3. Nature et application du but	40
4. Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence	44
5. Risques actuariels / couverture des risques / degré de couverture	45
6. Explications relatives aux placements et au résultat net des placements	50
7. Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation	62
8. Demandes de l'autorité de surveillance	66
9. Autres informations relatives à la situation financière	66
10. Événements postérieurs à la date du bilan	66

Rapport de l'organe de révision et de l'expert en matière de prévoyance professionnelle	67
-----------------------------------------------------------------------------------------	----

## Des retraités actifs

Après avoir pris leur retraite, nos ex-collègues se consacrent aux activités les plus diverses.

Dans le compte rendu de l'exercice 2007, nous avons choisi la forme du reportage photo pour présenter quelques-uns de ces assurés et leur hobby. Ces reportages sont complétés par quelques impressions tirées de la palette d'activités organisées pour les retraités par la communauté-M.

## Vue d'ensemble des chiffres-clés

	2007	2006	2005	2004
<b>Assurés actifs</b>	55 387	55 864	57 010	55 778
<b>Bénéficiaires de rentes</b>	25 037	25 283	24 217	23 244
<b>Employeurs affiliés</b>	41	39	40	41
<b>Placements en capitaux</b> <i>en millions de CHF</i>	16 851.2	16 534.9	15 617.5	14 027.6
<b>Performance des placements en capitaux</b> %	2.4	5.9	10.7	4.1
<b>Excédent des charges (-) et des produits</b> <i>(avant modification de la réserve de fluctuation de valeurs)</i> <i>en millions de CHF</i>	-84.8	-60.1	920.0	46.7
<b>Excédent technique</b> <i>(capital libre + réserve de fluctuation de valeurs)</i> <i>en millions de CHF</i>	2 147.9	2 232.7	2 292.8	1 372.8
<b>Objectifs de calcul de la réserve de fluctuation de valeurs</b> <i>en millions de CHF</i>	2 879.8	2 829.1	2 666.7	1 530.1
<b>Capital libre</b> <i>(après prise en compte de la réserve de fluctuation requise)</i> <i>en millions de CHF</i>	-731.9	-596.4	-373.9	-157.3
<b>Degré de couverture</b> <i>selon l'art. 44 OPP 2</i> %	114.9	115.9	117.6	111.1
<b>Contributions de l'employeur</b> <i>en millions de CHF</i>	389.5	393.1	389.3	383.1
<b>Cotisations des salariés</b> <i>en millions de CHF</i>	176.3	175.8	175.9	172.4
<b>Prestations réglementaires</b> <i>en millions de CHF</i>	512.4	485.3	453.9	411.9
<b>Revenus assurés en assurance complète</b> <i>en millions de CHF</i>	2 085.0	2 061.5	2 072.8	2 045.0
<b>Frais d'administration pour l'application du règlement</b> <i>en millions de CHF</i>	7.8	8.1	7.8	7.6
<b>Frais d'administration pour l'application du règlement par personne assurée</b> <i>CHF</i>	97.2	100.0	95.8	96.6
<b>Frais d'administration des placements</b> <i>en millions de CHF</i>	13.4	12.2	11.3	11.2



Assemblée des délégués à Zurich.

## Mesdames, Messieurs,

L'année 2007 a été mouvementée non seulement pour le groupe Migros, mais aussi pour la Caisse de pensions Migros. La reprise réussie de l'entreprise Denner SA a fait figure d'événement-clé en 2007. A l'instar des achats d'entreprises réalisés jusqu'à présent, l'institution de prévoyance existante de Denner reste indépendante et ne sera pas intégrée dans la Caisse de pensions Migros. La caisse de pensions de Denner effectuera éventuellement des placements en titres auprès de notre fondation de placement.

Du point de vue des placements, l'exercice écoulé s'est avéré très exigeant et n'a rapporté qu'un rendement minime. Après quatre années boursières satisfaisantes, la correction est intervenue. Bien que notre caisse n'ait pas traité directement avec les hypothèques américaines, notre portefeuille de titres a aussi subi les conséquences du manque de confiance croissant dans les marchés des actions. En parallèle, depuis plusieurs années déjà, le niveau des intérêts sur le marché des obligations n'étant pas suffisamment intéressant, de nouveaux placements n'ont que rarement pu être effectués. Ce qui explique aussi l'état relativement élevé des liquidités. Entre-temps, le marché suisse de l'immobilier ne propose plus guère de nouvelles constructions rapportant des rendements durables et intéressants. La Caisse de pensions Migros est désormais confrontée à ce phénomène avec l'acquisition de placements immobiliers à l'étranger, en investissant exclusivement de manière indirecte dans des fonds présentant un risque réduit.

Ce n'est pas mon intention de dresser un portrait trop négatif des placements, car notre caisse de pensions suit, en fin de compte, une politique commerciale axée sur la durée, en d'autres termes, nous sommes tournés vers un horizon à très long terme. Les bonnes années, les réserves de fluctuation de valeurs sont augmentées et peuvent ainsi servir, comme en 2007. Les marchés sont sujets à fluctuations, les placements ne connaissent pas uniquement une évolution positive des rendements. Dès lors, notre stratégie ainsi qu'une bonne diversification de nos placements sont déterminantes. Je pose un regard positif sur l'avenir: aussi sûr que des corrections boursières surviennent, des années affichant des rendements supérieurs à la moyenne suivront.

En ce qui concerne certains travaux effectués pendant l'année écoulée, je souhaite, à titre d'exemple pour les nombreux projets et objectifs, mettre en avant les deux suivants. La direction a débuté la mise en place d'un projet très exigeant au niveau temps et travail, à savoir l'introduction d'un nouveau logiciel de gestion immobilière (REM). Ces travaux occuperont intensivement la Direction en 2008 également. En outre, des bases déterminantes de la fondation ont été remaniées en 2007 telles que l'acte de fondation, le règlement de prévoyance et trois règlements d'élection et de nomination pour la représentation au sein des comités.

Et pour terminer, au cours de sa séance de novembre, le conseil de fondation a décidé d'octroyer à tous les bénéficiaires de rentes de vieillesse et de rentes de veuve/veuf à partir de 63 ans un versement unique de CHF 200 sous forme de bons d'achat.

Je voudrais saisir l'occasion de remercier cordialement tous les acteurs, tant les membres du conseil de fondation et de l'assemblée des délégués que les collaboratrices et collaborateurs de la Caisse de pensions Migros, pour leur précieuse contribution.



Le président du conseil de fondation  
Joerg Zulauf

Walter Krüsi, instructeur pour adultes et responsable du séminaire «Préparation au passage à la vie non professionnelle».



# Rapport annuel

# 1. Rétrospective

## Activité des organes

Durant la période sous revue, le conseil de fondation s'est réuni au total quatre fois. Une formation complémentaire a eu lieu le 20 septembre 2007 sur les thèmes des «droits et obligations du conseil de fondation» et des «bases actuarielles». Les délégués de la CPM se sont réunis le 10 mai 2007 et ont approuvé le compte rendu de l'exercice 2006 ainsi que la nouvelle version de l'acte de fondation. En outre, les délégués des salariés ont élu parmi eux les onze membres du conseil de fondation représentants des salariés pour le mandat 2007–2010. Les principaux sujets préparés par les différents comités et traités par les organes de la CPM en cours d'exercice sont énoncés ci-après.

## Plan de prévoyance des enseignants des Ecoles-clubs à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2007

Le plan de prévoyance fondé sur la primauté des cotisations pour les enseignants des Ecoles-clubs et des centres de sport et de loisirs de la communauté-M est entré en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2007. Il permet de mieux répondre aux besoins de ce groupe de collaborateurs en matière de prévoyance professionnelle. Sont en principe assurés dans ce plan tous les enseignants qui exercent leur activité professionnelle principale à l'Ecole-club. Comme des comptes individuels de vieillesse sont gérés dans le plan fondé sur la primauté des cotisations, la transparence s'en trouve accrue. Précisément dans des rapports de travail aux revenus variables, la situation de prévoyance n'en devient que plus claire.

Les cotisations restent inchangées. Un maintien du niveau des prestations existant est atteint par l'octroi de bonifications de vieillesse supérieures à la moyenne en fonction de l'âge et par la rémunération actuelle de l'avoir de vieillesse à 4 %, alors que le taux minimal légal s'élève à 2.5 % et à 2.75 % à partir de 2008. Le taux de conversion applicable au calcul de la rente de vieillesse est fixé de manière uniforme à 6.57 %. Pour une durée d'assurance complète, l'objectif de prestation visé reste inchangé à 74.1 % du revenu assuré. En cas d'invalidité totale, 75 % de la rente de vieillesse prévue est versé. Les assurés concernés possèdent une garantie des droits acquis à hauteur des prestations de sortie calculées au 31 décembre 2006.

## Nouveau règlement de prévoyance avec entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2008

Le nouveau règlement de prévoyance et l'ordonnance y relative sont entrés en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2008. D'une part, les prescriptions légales de la 1<sup>re</sup> révision de la LPP et de la nouvelle loi sur le partenariat ont été intégrées et, d'autre part, diverses adaptations techniques et administratives ont été effectuées. Dans son ensemble, le plan de prévoyance reste inchangé. Les principales nouveautés se résument comme suit:

### Achat

Un achat au 1<sup>er</sup> septembre de chaque année reste possible. Dans le plan fondé sur la primauté des cotisations pour les enseignants, un achat est possible en tout temps. Désormais, un achat peut aussi être effectué après 60 ans jusqu'à la retraite.

### Rente complémentaire

A l'avenir, les prestations d'entrée excédentaires seront versées soit sur un compte de libre passage auprès d'une banque suisse, soit, si les conditions sont remplies, sur le compte supplémentaire. Les rentes complémentaires déjà existantes seront dissoutes en 2008. Les assurés concernés seront personnellement informés.

### Compte supplémentaire

Un compte supplémentaire sert à préfinancer la rente AVS manquante en cas de retraite anticipée ou une réduction de la rente de retraite CPM. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006, la loi autorise un préfinancement de ce genre dans une certaine mesure uniquement. En cas de renonciation à la retraite anticipée, la prestation de retraite réglementaire ne peut être dépassée que de 5 %. L'ouverture d'un compte supplémentaire implique que les prestations réglementaires complètes soient atteintes.

### Plan d'assurance prévoyant une prestation en capital

A l'avenir, seuls les participations au résultat et les bonus versés de manière irrégulière seront assurés dans le plan d'assurance prévoyant une prestation en capital. D'autres éléments de salaire ne peuvent plus être assurés. Les comptes de capital existants qui ne répondent pas aux nouvelles exigences seront clôturés et leur solde sera versé dans le plan d'assurance réglementaire.

### Rente de remplacement AVS-Migros

Pour les mises à la retraite à partir du 1<sup>er</sup> février 2008, aucune autre prestation d'assurance sociale n'est plus prise en compte. Un second rapport d'assurance n'a pas non plus pour conséquence une suspension de la rente de remplacement AVS-Migros.

## Révision de l'acte de fondation avec entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2008

---

La révision de l'acte de fondation datant de 1985 s'est avérée indispensable au vu des divers changements de loi dans la prévoyance professionnelle et de l'adaptation de différents règlements. La nouvelle version a été approuvée par le conseil de fondation en mars 2007, et l'assemblée des délégués a approuvé en mai 2007 les droits et devoirs qui lui ont été attribués par ce biais. Les principaux changements par rapport à l'ancien acte concernent les points suivants:

- Transfert de la responsabilité relative à l'acte de fondation du conseil de fondation à l'assemblée de délégués, d'où une valorisation de cet organe.
- Suppression de la votation générale qui n'a jamais été active depuis l'existence de la Caisse de pensions Migros. Les intérêts des assurés restent bien garantis, par exemple par le biais de la représentation surparitaire tant à l'assemblée des délégués qu'au conseil de fondation.
- La représentation des bénéficiaires de rentes est désormais aussi fixée en nombre dans l'acte de fondation, et ce avec 10 mandats au maximum.

## Révision ou établissement des règlements d'élection et de nomination des représentants des salariés, des employeurs et des bénéficiaires de rentes dans les comités de la CPM à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2008

---

Après approbation des différents règlements-clés de la caisse au cours de l'exercice sous revue ou précédent, il s'agissait de déterminer les procédures d'élection officielles dans le nouvel acte de fondation et le règlement d'organisation.

Au cours de l'exercice sous revue, les trois règlements ci-après ont été soit révisés, soit créés:

- Règlement relatif à l'élection des délégués des salariés et des salariés membres du conseil de fondation (révisé; édicté par les salariés membres du conseil de fondation)
- Règlement relatif à la nomination des délégués des bénéficiaires de rente (nouveau; édicté par l'ensemble du conseil de fondation)
- Règlement pour la nomination des représentants des employeurs à l'assemblée des délégués et au conseil de fondation (nouveau; édicté par l'administration de la Fédération des coopératives Migros)

Les règlements précités confèrent transparence au sens d'une bonne gouvernance d'entreprise (good governance) et fournissent aux assurés un aperçu global des procédures d'élection et de nomination.



Olivia Hassler avec son parc d'animaux domestiques et participante au séminaire «Préparation au passage à la vie non professionnelle».

## Election ou nomination des représentants des salariés et des employeurs au conseil de fondation, mandat 2007–2010

---

Lors de l'assemblée des délégués du 10 mai 2007, de nouvelles élections ont eu lieu pour le mandat 2007–2010 des salariés membres du conseil de fondation. Les sept représentants des salariés qui se sont de nouveau présentés ont été réélus. Le conseil de fondation compte quatre nouveaux représentants des salariés. Pour le même mandat, M. Adrian Marbet, du cercle des salariés membres du conseil de fondation, a été élu vice-président du conseil de fondation par les délégués des salariés et bénéficiaires de rentes.

A la fin octobre 2006 déjà, l'administration de la Fédération des coopératives Migros avait confirmé M. Joerg Zulauf comme président du conseil de fondation et les autres neuf représentants des employeurs dans leur fonction. Au 19 juin 2007, M. Markus Mosele, représentant de la Fondation Gottlieb et Adèle Duttweiler, s'est retiré du conseil de fondation. Dr Harald Nedwed, directeur de la Banque Migros, a été nommé comme successeur avec effet au 30 août 2007.

## Adaptations des rentes au 1<sup>er</sup> janvier 2008

---

En raison du déficit existant de la réserve, le conseil de fondation a décidé, à l'occasion de la séance de novembre 2007, d'entreprendre uniquement les adaptations légales et réglementaires prévues des rentes de longue durée.

Le conseil de fondation a toutefois décidé de verser aux bénéficiaires de rentes de retraite et de veuf/veuve à partir de 63 ans un montant unique de CHF 200. Cette prestation a été remise aux bénéficiaires de rentes avant Noël sous forme de bons d'achat Migros. Les bénéficiaires de rentes domiciliés à l'étranger ont reçu un versement unique du même montant avec leur rente de décembre 2007. Les coûts correspondants s'élèvent à quelque CHF 3.8 millions.

Georges Demierre joue régulièrement du tennis de table et est délégué des bénéficiaires de rentes.



## Autres activités de la direction

---

### **Mutations au sein des cadres de la CPM**

Au 1<sup>er</sup> mai 2007, Mme Priska Schmid a été promue responsable du département finances et comptabilité et est devenue membre des cadres. Consécutivement à la retraite de M. Hans Kohli, M. Thomas Weilenmann a repris au 1<sup>er</sup> juin 2007 la direction du notariat et de la coordination des activités de la direction.

### **Nouveau bulletin d'information «Prévoyance flash»**

Avec la suppression de la publication «M-Pont» destinée aux collaborateurs, la direction a dû trouver de nouveaux instruments et moyens d'informer régulièrement les assurés actifs et bénéficiaires de rentes par le biais de la caisse, et ce en tant que complément sensé aux concepts d'informations déjà existants que sont Intranet et Extranet. La solution a été la création du bulletin d'information périodique «Prévoyance flash». Cette publication à la présentation graphique agréable paraît en français, en allemand et en italien et a été remise pour la première fois aux assurés en juin 2007.

### **Introduction de la solution de gestion immobilière REM**

Dans le domaine de la gestion immobilière, il était devenu indispensable de remplacer l'application en service depuis 17 ans, car elle ne répondait plus aux exigences actuelles d'une solution de gestion. Pour des raisons de rentabilité, la solution existante a été perfectionnée. Les évaluations effectuées ont révélé que l'application REM, déjà utilisée par différentes grandes entreprises suisses de gestion immobilière, était la plus rentable pour la CPM. Le projet d'introduction a été lancé au début février 2007 et la première partie terminée avec la mise en exploitation réussie au début décembre de l'exercice sous revue. La mise en exploitation complète est prévue au début juin 2008. Le degré d'automatisation élevé de REM permet d'améliorer visiblement l'efficacité et la qualité des processus et d'accroître en parallèle la qualité des informations pour le management. La gestion simultanée de la nouvelle solution permet en outre l'intégration si nécessaire de prestataires externes.

### **Introduction de M-FEE (*diriger, développer et rémunérer les collaborateurs*)**

Le système d'évaluation des collaborateurs par ordinateur M-FEE a pour la première fois été introduit durant l'exercice sous revue. Cette application constitue une aide efficace dans le cadre du processus de conduite et tient compte des aptitudes et du comportement des collaborateurs en termes de performance. Le système d'évaluation reposant sur le concept des trois phases (convention des objectifs, réalisation de prestations et évaluation des prestations) fait partie intégrante du développement du personnel de la Caisse de pensions Migros, est en phase avec le système salarial et contribue par là même largement à une rémunération du personnel plus objective.

## 2. Placements

### Les marchés financiers en 2007

---

Sur l'ensemble de l'année, les facteurs suivants ont influé sur les marchés:

- Le 1<sup>er</sup> semestre 2007 a été marqué par des échos surtout positifs sur les marchés financiers et l'économie en général. Aux bons résultats des entreprises se sont ajoutées, aux 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> trimestres, des prévisions toujours plus réjouissantes sur la croissance aux Etats-Unis et en Europe. Depuis l'été toutefois, la crise du subprime a coupé court aux bénéfices boursiers et au contexte positif des marchés financiers. Du fait des pertes essuyées par la plupart des grandes banques avec des crédits titrisés et du recul de l'activité de construction et des prix de l'immobilier aux Etats-Unis comme autre conséquence à la crise du subprime, les marchés des actions ont accusé des pertes considérables au 2<sup>e</sup> semestre, en particulier aux Etats-Unis et en Suisse, alors que les prix du pétrole battaient de nouveaux records historiques. De quelque 60 dollars US au début de l'année, le prix du baril a grimpé jusqu'à 94 dollars US à la fin de l'année.
- Bon nombre des principales monnaies mondiales ont poursuivi en 2007 les tendances de l'année 2006. Par rapport au franc suisse, en particulier le dollar US, le yen et le dollar de Hongkong ont une fois de plus subi une baisse. Le dollar US s'est une nouvelle fois dévalué de 7.25 % par rapport au franc suisse, après des pertes de même ampleur en 2006 déjà. L'euro a une fois de plus gagné en vigueur. A la fin 2007, il coûtait CHF 1.655, ce qui représente une augmentation de valeur de 2.8 % pendant l'exercice sous revue. Pour la première fois depuis son introduction à la fin 1998, l'euro reste ainsi sensiblement plus cher sur une longue période.
- Les marchés mondiaux des actions ont évolué de différentes manières. Ont terminé l'année sur un repli avant tout les Etats-Unis (-4.0 % en CHF), le Japon (-12.7 %) et la Suisse où le marché global a clôturé sur une sous-performance de 0.1 %. En revanche, les marchés des actions d'Europe continentale ont affiché une progression pour la plupart moyenne à satisfaisante, le MSCI EMU a même terminé sur une hausse de 10.9 % et le marché allemand des actions de 25.4 %. En 2007, les investissements dans des pays émergents se sont aussi révélés payants avec une performance moyenne de 29.6 %.
- Après les hausses de taux d'intérêt en 2006 aux Etats-Unis, en Europe et en Suisse, la banque centrale américaine, en réaction à la crise du subprime et des craintes de récession qui en découlent, a réduit les taux de septembre à décembre de 1 % au total. Pour une fois, la Banque nationale suisse n'a pas suivi le mouvement et a relevé, de janvier à septembre 2007, la marge de fluctuation pour le taux libor 3 mois de 0.75 % au total. L'évolution différente des taux d'intérêt se reflète sur les performances des marchés des obligations. Alors que la performance des obligations en CHF s'est inscrite à -0.5 %, les obligations dans les autres monnaies ont presque uniquement atteint des rendements positifs. Les obligations en EUR ont produit un rendement en CHF de 5.8 % et les obligations en dollars US ont enregistré une performance de 2.6 %.

## Performance de la fortune

En 2007, une performance de 2.4 % (exercice précédent 5.9 %) a été enregistrée sur les placements en capitaux, alors que la stratégie de placement, basée sur le concept actuel de placement, a atteint une performance de 2.8 %. Par conséquent, il en résulte une baisse de performance de 0.4 point de pourcentage (exercice précédent: performance supplémentaire de 0.8 point de pourcentage).

Ont eu un impact sur le résultat, les effets négatifs tant de la pondération des différentes catégories de placement (tactique) que du choix des titres à l'intérieur des catégories (sélection). La sous-performance se répartit entre l'impact de la tactique et de la sélection de chacun -0.2 point de pourcentage. Avec 3.4 %, le risque (écart type) de la fortune globale se situait clairement au-dessus de celui du benchmark (2.6 %).

Le tableau ci-après récapitule la performance de chaque catégorie de placement (comparaison sur une à trois années).

Les indices enregistrés ont été calculés au moyen de la méthode dite «Modified Dietz». En d'autres termes, les afflux et les sorties de capitaux de la période analysée sont pris en compte au jour près dans les calculs. Cette valeur renseigne sur le montant du rendement moyen réalisé des capitaux investis.

### Performance des catégories de placement

	2007		2006		Moyenne des trois années 2005–2007	
	CPM %	Benchmark %	CPM %	Benchmark %	CPM %	Benchmark %
Liquidités (depuis 7/2006)	1.5	2.4	0.8	0.8	n.a.	n.a.
Prêts	3.2	-0.3	3.3	-0.3	3.3	1.0
Hypothèques	2.9	3.0	2.8	2.8	2.8	2.8
Obligations Suisse en CHF	1.0	-0.3	0.8	-0.3	1.4	1.0
Obligations Etranger en CHF	-1.3	-0.8	0.4	0.3	0.5	0.6
Obligations en monnaies étrangères	3.8	4.1	1.3	0.4	4.9	5.2
Actions Suisse	-1.5	-0.1	20.0	20.7	16.9	17.8
Actions Etranger	3.4	3.8	13.7	13.6	14.8	14.4
Placements alternatifs	9.6	14.8	0.1	-3.5	7.5	11.3
Biens immobiliers Suisse	4.7	4.7	3.9	3.5	4.3	3.9
Biens immobiliers Etranger (depuis 1/2007)	8.3	4.6	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
<b>Fortune globale</b>	<b>2.4</b>	<b>2.8</b>	<b>5.9</b>	<b>5.1</b>	<b>6.1</b>	<b>5.7</b>

## Evolution des différentes catégories de placement

### Liquidités

#### Objectif et politique de placement

Les placements autorisés sont les avoirs du compte courant ainsi que les placements à terme et les instruments du marché monétaire d'une durée de 12 mois auprès d'un débiteur avec un rating A au minimum. Les investissements peuvent aussi être effectués dans des titres rémunérés avec une durée résiduelle maximale de 12 mois ou dans des placements collectifs de tels titres. En principe, les placements sont effectués en CHF. Avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2007, le conseil de fondation a réuni les conditions pour investir une partie des liquidités dans des produits structurés sans protection du capital. L'objectif est de générer un rendement supplémentaire par rapport aux placements sur le marché monétaire. La mise en application est effectuée par le biais de produits d'actions structurés, pour la plupart desdits Barrier Reverse Convertibles sur des groupes d'actions. Ils sont caractérisés par le fait que, aussi longtemps que les cours des actions sous-jacentes se situent en-dessus d'une certaine barrière, ils produisent des intérêts très attrayants, et l'investisseur reçoit un remboursement à 100 % de la somme investie. Si, pendant la durée du produit, les cours du produit des actions sous-jacentes tombent sous la valeur-seuil, l'investisseur reçoit un montant considérablement inférieur et subit par conséquent une perte.

#### Evolution au cours de l'exercice sous revue

Alors que les placements normaux sur le marché monétaire ont manqué l'indice de référence de seulement 0.1 point de pourcentage, les produits structurés ont provoqué, en raison de la baisse des cours boursiers au 2<sup>e</sup> semestre, une perte comptable de 0.8 %. En fin de compte, un écart cumulé de -0.9 point de pourcentage par rapport au benchmark apparaît. A la fin de l'année, aucune barrière n'a été transgressée.

#### Performance et indices

		2007	2006
Valeur de marché	<i>en millions de CHF</i>	637.5	700.4
Performance CPM	%	1.5	0.8
Indice de référence: taux libor 3 mois CHF	%	2.4	0.8

### Prêts

#### Objectif et politique de placement

Des prêts peuvent être accordés aux cantons, aux villes suisses, aux communes, aux entreprises de droit public et aux entreprises industrielles. Il en va de même pour les banques bénéficiant d'un rating A.

#### Evolution au cours de l'exercice sous revue

Les nouveaux placements, à hauteur de CHF 290 millions, ont affiché une durée de 9.7 années avec un rendement moyen de 3.28 %. Le solde du portefeuille de prêts a progressé de CHF 216.6 millions pour totaliser CHF 950.7 millions.

La performance correspond aux recettes d'intérêts (y compris intérêts courus), en d'autres termes, le portefeuille de prêts a été inscrit à la valeur nominale et n'est de ce fait pas soumis aux fluctuations du marché. En raison de l'activité d'investissement, la durée a augmenté de 0.5 année pour atteindre 6.7 années. Un produit de liquidation de CHF 0.5 million d'un placement amorti par le passé est contenu dans le résultat du rapport.

#### Performance et indices

		2007	2006
Valeur de marché	<i>en millions de CHF</i>	950.7	734.1
Performance CPM	%	3.2	3.3
Indice de référence: SBI Total Return	%	-0.3	-0.3
Duration CPM	<i>en années</i>	6.7	6.2
Duration indice de référence	<i>en années</i>	5.8	6.0

## Hypothèques

### Objectif et politique de placement

La CPM effectue des placements dans les catégories des hypothèques gérées par la Banque Migros (BM), des hypothèques Micasa et d'autres hypothèques. Les hypothèques gérées par la BM sont des placements qui, sur la base d'une convention passée entre la CPM et la BM, sont effectués dans des biens immobiliers suisses contre reconnaissance de dette de premier rang. Les hypothèques Micasa englobent des prêts liés à la vente de maisons individuelles et d'appartements en propriété dans le droit de construction par la société Micasa SA. En définitive, la CPM peut accorder des hypothèques à des personnes morales et aux employeurs affiliés pour l'acquisition de terrains, la construction de nouveaux bâtiments et les rénovations de bâtiments. Pour toutes les catégories, les taux d'intérêt sont en principe fixés conformément aux conditions de la BM. La stratégie de placement en vigueur prévoit un retrait de l'élément de capital des hypothèques. Pour cette raison, la caisse renonce au renouvellement d'hypothèques fixes déjà existantes. Après la suppression complète des hypothèques fixes, les hypothèques variables encore existantes à ce moment-là doivent être résiliées.

### Evolution au cours de l'exercice sous revue

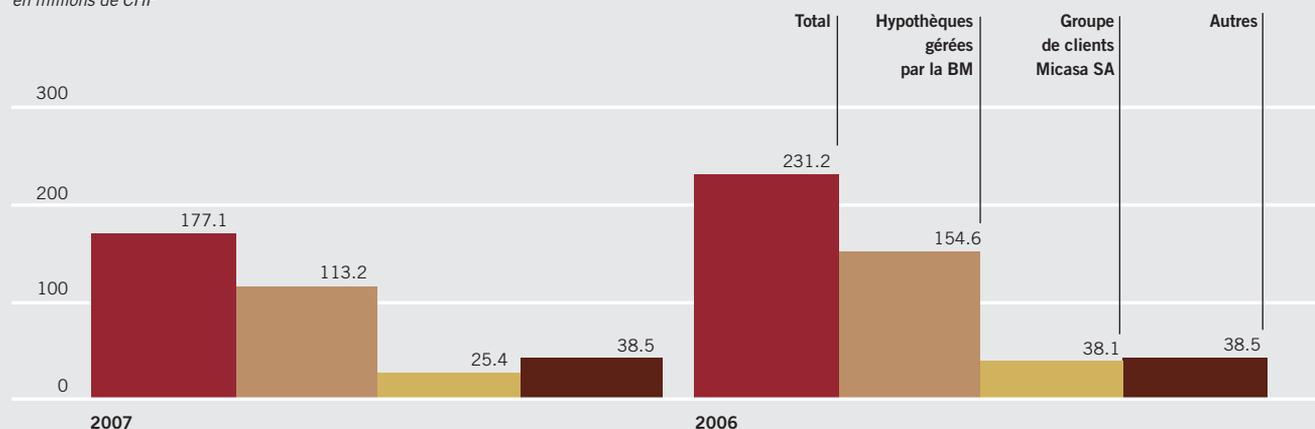
Au cours de la période sous revue, l'effectif des hypothèques a accusé un net recul de CHF 54.1 millions (-23.4 %) pour s'inscrire à CHF 177.1 millions. Le groupe de clients des hypothèques gérées par la BM a subi la plus forte baisse avec CHF 41.4 millions, car les hypothèques fixes arrivées à échéance n'ont plus été renouvelées. Durant la même période, les hypothèques du groupe de clients Micasa ont diminué de CHF 12.7 millions. Ce recul est dû au fait que, avec l'application de l'option garantie dans le contrat, différents acquéreurs de droits de superficie ont été contraints d'entreprendre un refinancement de la totalité de leur hypothèque pour l'acquisition de terrains à bâtir, car la CPM accorde des hypothèques uniquement aux particuliers qui sont également superficiaires.

### Performance et indices

		2007	2006
Valeur de marché	<i>en millions de CHF</i>	177.1	231.2
Performance CPM	%	2.9	2.8
Indice de référence: Banque Migros anciennes hypothèques de 1 <sup>er</sup> rang	%	3.0	2.8
Intérêts du portefeuille à la date du bilan	%	3.1	2.9

### Evolution du portefeuille d'hypothèques

*en millions de CHF*



## Obligations en CHF

### Objectif et politique de placement

La fortune en obligations en CHF est exclusivement investie dans des titres négociables, cotés en Bourse et de haute qualité émis par des institutions publiques, des entreprises privées et des banques. Tout au plus 20 % des placements peuvent afficher un rating inférieur à A. Les placements sont effectués de manière collective.

### Evolution au cours de l'exercice sous revue

Les obligations en CHF ont une nouvelle fois affiché des rendements négatifs. Contrairement à la banque centrale américaine, qui a sensiblement abaissé les taux vers la fin de l'année, la Banque nationale suisse a encore une fois augmenté de 0.75 % au total la marge de fluctuation pour les intérêts à court terme. Cette mesure n'a toutefois eu, notamment en raison de l'évolution différente des intérêts aux Etats-Unis, qu'une répercussion limitée sur les intérêts durant une période de 3 à 5 ans, ce qui fait, qu'en Suisse, la courbe des taux s'est aplanie.

Au 1<sup>er</sup> semestre 2007, les cours des obligations ont notablement baissé. Jusqu'en milieu d'année, les investisseurs ont perdu 2.9 % sur les obligations Suisse et Etranger en CHF. Avec l'humeur de plus en plus morose sur les marchés financiers internationaux et comme conséquence à la réduction des taux aux Etats-Unis, ce recul a presque pu être rattrapé jusqu'à la fin de l'année. Les résultats du Swiss Bond Index des débiteurs nationaux se sont inscrits à -0.3 % et ceux de l'indice des débiteurs étrangers à -0.8 %.

L'écart entre la performance atteinte et chaque indice de référence est due, d'une part, à la durée différente et, d'autre part, la surpondération des débiteurs financiers dans le portefeuille a eu des répercussions négatives sur la comparaison.

## Performance et indices

### Débiteurs Suisse

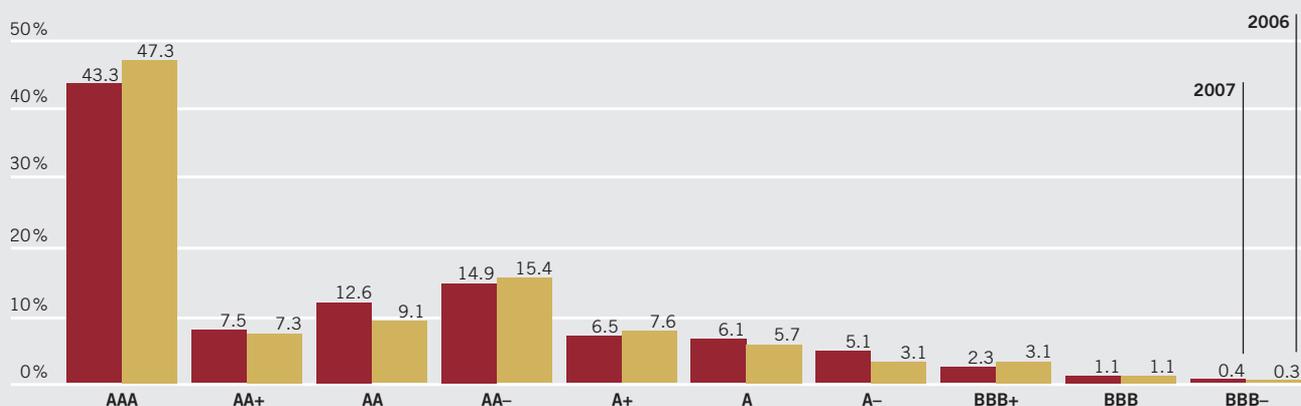
		2007	2006
Valeur de marché	<i>en millions de CHF</i>	2 444.6	2 429.3
Performance CPM	%	1.0	0.8
Indice de référence:			
SBI Domestic Total Return	%	-0.3	-0.3
Ecart type CPM	%	1.9	1.6
Ecart type indice de référence	%	2.8	2.9
Duration CPM	<i>en années</i>	4.6	4.2
Duration indice de référence	<i>en années</i>	5.8	6.0

### Débiteurs Etranger

		2007	2006
Valeur de marché	<i>en millions de CHF</i>	2 196.1	2 209.8
Performance CPM	%	-1.3	0.4
Indice de référence:			
SBI Foreign Bond Total Return	%	-0.8	0.3
Ecart type CPM	%	2.4	2.6
Ecart type indice de référence	%	2.8	2.6
Duration CPM	<i>en années</i>	5.2	5.5
Duration indice de référence	<i>en années</i>	5.8	5.8

## Rating des obligations en CHF

Prise en compte consolidée des obligations en CHF Suisse/Etranger



## Obligations en monnaies étrangères

### Objectif et politique de placement

La fortune en obligations en monnaies étrangères est exclusivement investie dans des titres négociables, cotés en Bourse et de haute qualité émis par des institutions publiques, des entreprises privées et des banques. Tout au plus 20 % des placements peuvent afficher un rating inférieur à A. Les placements sont effectués de manière collective. Les couvertures du risque de change sont autorisées et peuvent constituer jusqu'à 100 % de l'engagement en monnaie étrangère. A cet effet, des opérations sur devises à terme peuvent être effectuées.

### Evolution au cours de l'exercice sous revue

De janvier à début septembre, la banque centrale américaine a maintenu les taux à 5.25 %. Avec la crise du subprime qui a secoué le marché américain, elle a abaissé les taux en conséquence jusqu'à la fin de l'année de tout un pour cent à 4.25 %. Les réductions drastiques des taux ont permis d'atteindre une performance d'environ 9 % avec les obligations d'Etat américaines en USD. En tenant compte de la faible performance de la monnaie, 2.6 % en CHF ont tout de même été atteints.

En Europe, les taux ont évolué différemment par rapport aux valeurs nord-américaines. La Banque centrale européenne a augmenté les taux de 0.5 % au total au 1<sup>er</sup> semestre sans les changer depuis. En Europe également, les rendements des obligations ont une nouvelle fois fléchi pendant la crise du subprime au 2<sup>e</sup> semestre, et les investisseurs ont réussi à atteindre une performance totalisant 5.8 %.

La sous-performance de 0.3 point de pourcentage par rapport au benchmark se justifie par la durée réduite des placements. La surpondération des emprunts en USD et en GBP a également produit des effets négatifs. En revanche, la surpondération des placements en AUD et en CAD s'est révélée positive, en premier lieu grâce à l'évolution favorable des deux monnaies.

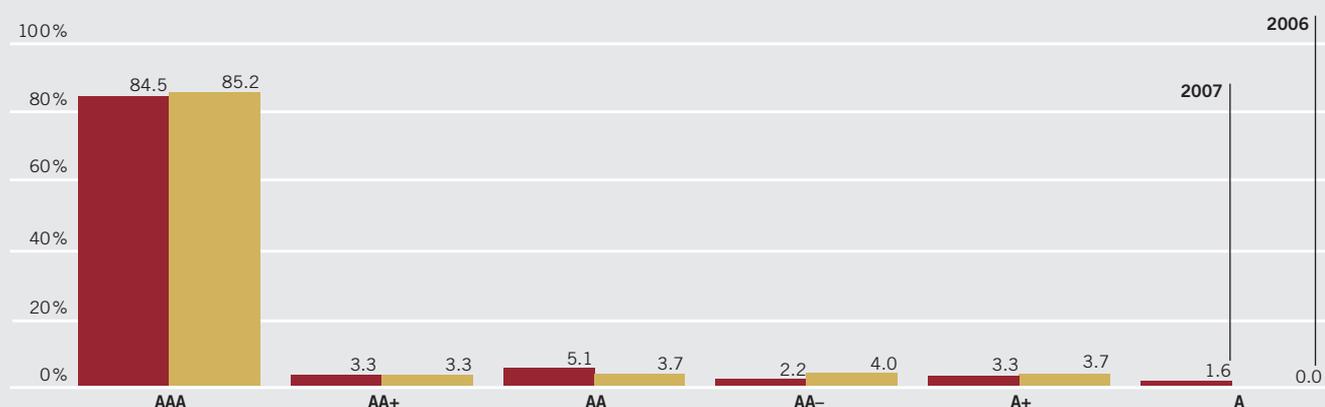
### Performance et indices

		2007	2006
Valeur de marché	<i>en millions de CHF</i>	888.9	920.1
Performance CPM	%	3.8	1.3
Indice de référence: Citigroup World Government Bond indices par monnaie	%	4.1	0.4
Ecart type CPM	%	2.6	4.2
Ecart type indice de référence	%	2.6	4.5
Duration CPM	<i>en années</i>	4.4	4.1
Duration indice de référence	<i>en années</i>	5.3	5.2

### Composition du portefeuille selon les monnaies

	Effectif 2007 %	Stratégie %	Performance 2007 CPM %	Indice %
USD	34.7	30	1.4	2.6
EUR	35.0	40	5.3	5.8
GBP	11.1	10	0.8	1.1
Autres monnaies	19.2	20	7.4	4.3

## Rating obligations en monnaies étrangères





Charlotte Hug-Burnod rédige des livres d'art et est déléguée des bénéficiaires de rentes.

## Actions Suisse

### Objectif et politique de placement

Toutes les valeurs comprises dans l'indice de référence (SPI) peuvent être acquises. En outre, il est important d'opter pour une diversification équilibrée par branche. Les placements sont gérés de manière collective et proche de l'indice.

### Evolution au cours de l'exercice sous revue

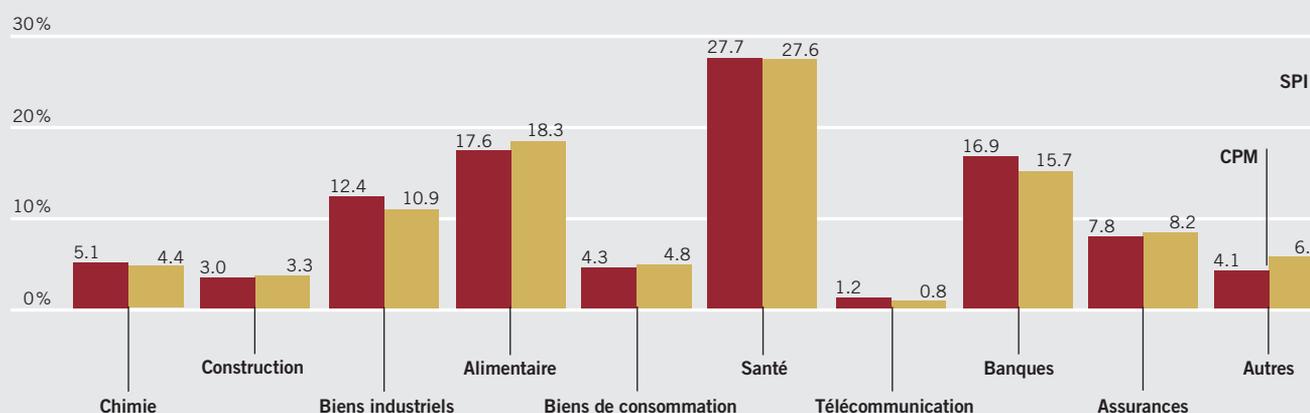
Des nouvelles réjouissantes venant des entreprises et des perspectives conjoncturelles favorables laissaient présager un début d'année 2007 prometteur pour le marché des actions en Suisse. Jusqu'à la fin avril, une performance du marché global de quelque 10% a pu être atteinte. En juillet par contre, de mauvaises nouvelles en provenance des Etats-Unis sont venues casser l'ambiance, qui, jusqu'à la fin septembre, a toutefois été ravivée par des prévisions positives pour la conjoncture. Les derniers mois de l'année étaient toutefois en dents de scie, en raison des annonces de pertes venant de nouveau des Etats-Unis et, plus tard, aussi des banques suisse, notamment de l'UBS. Le Swiss Performance Index (SPI) a clôturé l'année sur une performance de -0.1%.

La sous-pondération des sociétés à petite et moyenne capitalisation ou la surpondération des valeurs financières ont eu des répercussions négatives sur la comparaison du benchmark.

### Performance et indices

		2007	2006
Valeur de marché	<i>en millions de CHF</i>	1 890.8	2 044.7
Performance CPM	%	-1.5	20.0
Indice de référence:			
Swiss Performance Index (SPI)	%	-0.1	20.7
Ecart type CPM	%	11.0	10.3
Ecart type indice de référence	%	11.4	10.5
Tracking Error ( <i>écart par rapport à l'indice</i> )	%	0.6	0.5
Nombre de titres dans le portefeuille		61	52

### Allocation par branche par rapport au SPI



## Actions Etranger

### Objectif et politique de placement

Seuls des placements dans des entreprises connues et de qualité irréprochable sont effectués. Dans cette opération, la diversification par branche et par pays joue un rôle prépondérant. Les titres qui ne sont pas représentés dans un benchmark peuvent constituer au total seulement 1 % de la valeur globale des placements. Les couvertures du risque de change sont autorisées et peuvent constituer jusqu'à 100 % de l'engagement en monnaie étrangère. A cet effet, des opérations sur devises à terme peuvent être effectuées. Les placements sont gérés de manière collective et proche de l'indice.

### Evolution au cours de l'exercice sous revue

En 2007, les marchés mondiaux des actions ont reflété une image de constance. Alors que les Etats-Unis et le Japon, en raison de l'évolution économique et de l'impact négatif des monnaies par rapport au CHF, ont affiché des performances clairement négatives pour les investisseurs suisses (-12.7 % au Japon, -4.0 % aux Etats-Unis), les régions du Pacifique (22.2 %), des marchés émergents (29.6 %) et le Canada (19.0 %) se sont targués de résultats réjouissants. Contrairement à la Suisse, les marchés européens sont parvenus, du moins en partie, à se démarquer de l'évolution aux Etats-Unis et ont atteint un résultat respectable de 7 %, stimulé une fois de plus par les pays scandinaves et aussi l'Allemagne, où une performance du marché de 25.4 % prouve nettement que les prévisions optimistes de croissance de l'économie réelle se sont également répercutées sur les cours boursiers.

La performance s'est inscrite à 3.4 % par rapport au rendement du benchmark de 3.8 %. La sous-pondération des marchés Etats-Unis et Japon ainsi que la surpondération de l'Europe et de l'espace pacifique ex Japon ont produit un effet positif sur la comparaison. Les actions américaines et canadiennes ont souffert de la surpondération des valeurs financières. En revanche, l'Europe et le Pacifique ex Japon ont tiré profit de la surpondération du secteur des matières premières.

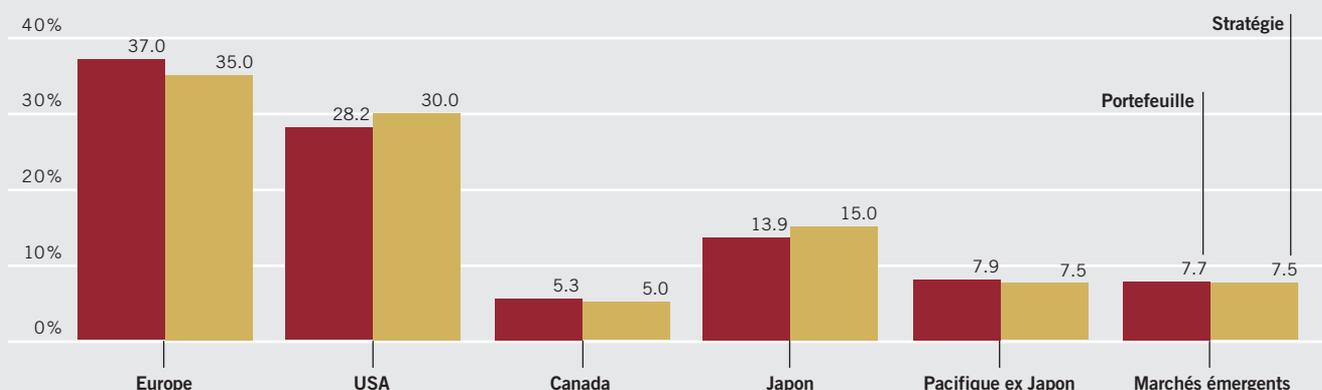
### Performance et indices

		2007	2006
Valeur de marché	<i>en millions de CHF</i>	2 925.7	2 846.5
Performance CPM	%	3.4	13.7
Indice de référence: divers	%	3.8	13.6
Ecart type CPM	%	12.1	10.4
Ecart type indice de référence	%	11.9	11.0
Tracking Error (écart par rapport à l'indice)	%	0.6	1.0

### Performance selon les pays/régions

	Performance CPM 2007 %	Performance Indice 2007 %	Indice de référence
Europe	7.1	7.0	<i>MSCI Europa ex CH</i>
USA	-6.0	-4.0	<i>S&amp;P 500</i>
Canada	18.1	19.0	<i>TSE 60</i>
Japon	-12.8	-12.7	<i>Topix 100</i>
Pacifique ex Japon	23.3	22.2	<i>MSCI Pacific ex Japan</i>
Marchés émergents	30.7	29.6	<i>MSCI Emerging Markets Free</i>

### Allocation par pays/régions





Martha-Miriam Fuhrer, guide de randonnée active et participante d'une excursion pour les retraités.

## Placements alternatifs

---

### Objectif et politique de placement

La catégorie des placements alternatifs comprend des investissements dans des hedge funds, private equity, commodities et autres placements non traditionnels. Les placements alternatifs doivent constituer une diversification par rapport aux placements traditionnels et produire une augmentation de la fortune durable et à long terme. Le rendement absolu devrait être supérieur à l'objectif de rendement exigé pour atteindre l'objectif entrepreneurial de la CPM. L'allocation stratégique d'actifs (SAA) pour les placements alternatifs s'élève à 4 % des placements en capitaux. Les risques de change sont en principe couverts par les opérations de change à terme.

### Hedge funds

Les placements dans des hedge funds sont des placements collectifs qui peuvent être effectués soit dans des hedge funds individuels, soit dans des fonds de hedge funds. Les hedge funds se distinguent par diverses stratégies de placement. Les gestionnaires de portefeuille peuvent recourir à diverses techniques et instruments de placement. Cette catégorie de placement aspire à un rendement dans une large mesure indépendant de l'évolution des marchés des actions et obligations. L'année 2007 s'est révélée positive au niveau des hedge funds. La performance de 3.5 % a été atteinte exclusivement au premier semestre. En raison de la performance insuffisante de certains gestionnaires de hedge funds, les prescriptions en terme de benchmark n'ont pas abouti. Les secteurs des marchés émergents et de relative value ont enregistré l'évolution la plus favorable. A la fin 2007, le portefeuille, composé de 39 positions, s'élevait à CHF 329.3 millions.

### Private equity

Les placements dans des private equity sont effectués sous forme de participations dans des limited partnerships ou de fonds de private equity funds (un portefeuille constitué d'un grand nombre de partnerships). Ils investissent dans des entreprises non cotées en Bourse dans l'objectif de générer un gain après une certaine période par la vente de la participation ou une introduction en Bourse. Le portefeuille de private equity est en cours de constitution. Durant l'exercice sous revue, des participations à hauteur de CHF 53.2 millions ont été effectuées dans deux fonds de private equity funds. La performance des placements dans des private equity a atteint 7.8 % en CHF.

### Commodities

Les placements dans des commodities englobent les éléments énergie et produits agricoles ainsi que les métaux industriels et précieux. Ils sont effectués exclusivement dans des placements collectifs tels que fonds et produits structurés, qui, à leur tour investissent activement ou passivement, dans un indice de marché correspondant. En 2007, la catégorie des placements a particulièrement pu profiter de la forte évolution des prix de l'énergie et des produits agricoles, alors que le secteur des métaux industriels n'a pas autant gagné en valeur. La performance s'est inscrite à 18.6 %. La sous-performance par rapport à l'indice de référence (29.1 %) s'explique, d'une part, par la sous-pondération du secteur de l'énergie et, d'autre part, par une politique de placement prudente. Après des prises de bénéfice au second semestre, les liquidités du portefeuille ont augmenté de manière continue.

### Autres placements alternatifs

La catégorie des placements alternatifs comprend des investissements dans des obligations à rémunération fixe ou variable (p. ex. high yield), des risques de pays (marchés émergents) et risques d'assurance (obligations-catastrophe) ainsi que dans d'autres placements non corrélés. La performance atteinte s'est élevée à 10.4 %, nettement au-dessus du benchmark de 6.5 %.

### Résumé

A la date du bilan, la valeur des placements alternatifs a atteint CHF 727.8 millions, ce qui correspond à 4.3 % de l'ensemble des placements. Pendant l'exercice sous revue, le risque de change pour le dollar US et l'EUR a été assuré dans les quatre sous-catégories de placement. A cet effet, des opérations sur devises à terme ont été effectuées.

## Performance et indices

### Vue d'ensemble

		2007	2006
Portefeuille de valeur de marché	<i>en millions de CHF</i>	727.8	605.2
Performance CPM	%	9.6	0.1
Indice de référence: <i>benchmark constitué (customized)</i>	%	14.8	-3.5

### Composition selon les sous-catégories de placement

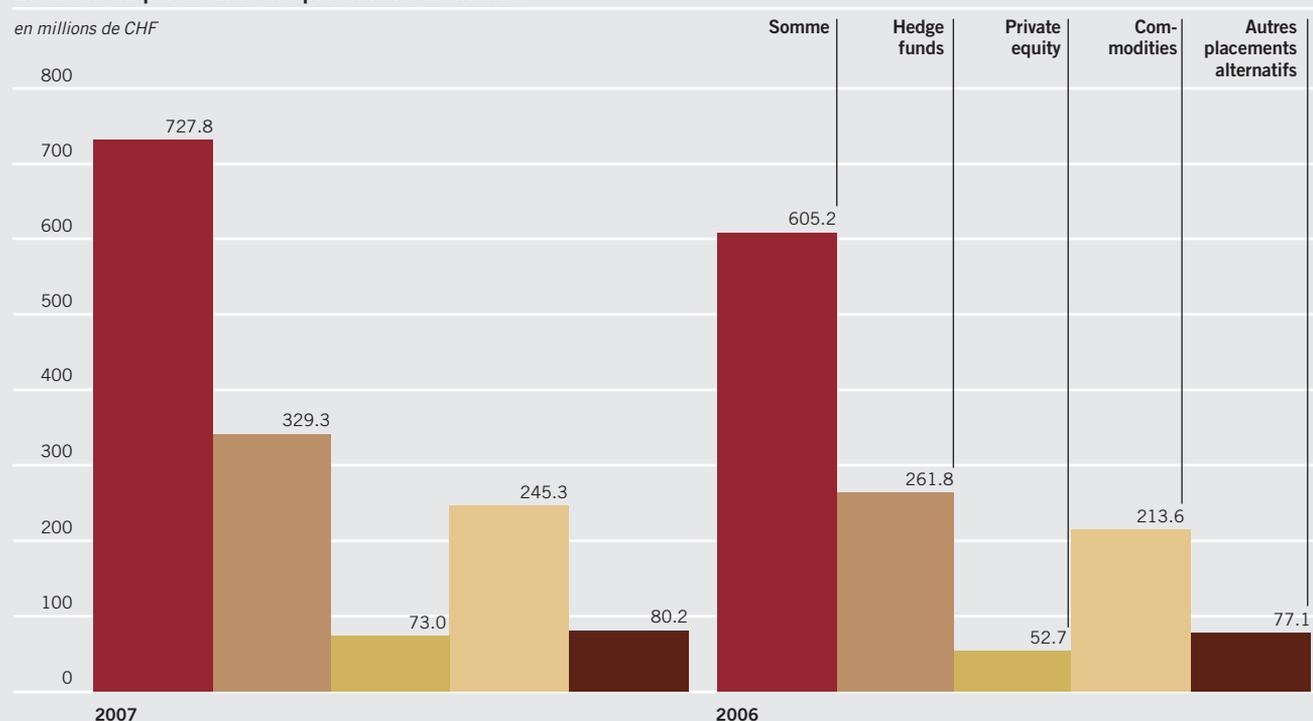
<i>en % des placements en capitaux</i>	Situation effective 2007	Stratégie	Situation effective 2006
Hedge funds	1.9	1.5	1.6
Private equity	0.4	0.5	0.3
Commodities	1.5	1.5	1.3
Autres placements alternatifs	0.5	0.5	0.5
<b>Total</b>	<b>4.3</b>	<b>4.0</b>	<b>3.7</b>

### Performance des sous-catégories de placement

	Performance CPM 2007 %	Performance Indice 2007 %	Indice de référence
Hedge funds	3.5	6.5	<i>Taux libor 3 mois CHF + 400 points de base</i>
Private equity	7.8	6.5	
Commodities	18.6	29.1	<i>Standard &amp; Poor's Goldmann Sachs Commodity Index  Total Return (S&amp;P GSCI TR) hedged en CHF</i>
Autres placements alternatifs	10.4	6.5	<i>Taux libor 3 mois CHF + 400 points de base</i>

## Evolution du portefeuille des placements alternatifs

*en millions de CHF*



## Biens immobiliers Suisse

### Objectif et politique de placement

En principe, la CPM privilégie les placements directs dans des régions économiquement fortes. En tant que diversification, des investissements dans des placements collectifs sont en outre possibles. Pour l'élément de capital des biens immobiliers Suisse, la stratégie de placement en vigueur prévoit une quote-part de 26 % des placements en capitaux.

### Evolution au cours de l'exercice sous revue

Les taux d'intérêt favorables et la volatilité des marchés des actions se sont traduits par une demande toujours aussi forte du côté des investisseurs institutionnels pour les biens immobiliers bien situés. Il est toutefois peu probable que les prix payés actuellement pour les immeubles entièrement loués se maintiennent à cette valeur. Les placements dans des constructions nouvelles recèlent des plus grandes chances de rendement, bien que, dans ce segment également, le marché semble saturé. Malgré la situation difficile sur le marché, deux projets de construction ont pu être assurés contractuellement. A St-Gall est, la construction de 92 appartements selon le standard Minergie est prévue à un emplacement privilégié et, à Bulle, 27 appartements supplémentaires sont planifiés dans le cadre de l'arrondissement d'une nouvelle construction en cours de réalisation. Les deux objets correspondent au rendement que nous visons pour les biens immobiliers. La direction a décidé que les nouvelles constructions seraient réalisées principalement selon le standard Minergie. Par cette mesure durable, on souhaite répondre aux exigences liées à un habitat favorisant l'économie d'énergie et respectueux de l'environnement.

Sont venus s'ajouter au cours de l'exercice sous revue les immeubles d'habitation et commerciaux «Sunnemärt» à Adliswil, rue de l'Industrie à Fribourg, «Précossy» à Nyon et «takt9» à Zurich. Du côté des lotissements, ont été acquis «Pic» à Allschwil, «Hofmatten» à Bassersdorf, «Sidefade» à Richterswil ainsi que la seconde étape d'«Alterburg» à Wettingen. L'ensemble des acquisitions correspond à un volume de 541 appartements et de 7226 m<sup>2</sup> de surfaces commerciales.

Les projets ci-après étaient en cours de réalisation ou en construction à la fin 2007:

Catégorie	Désignation	Localité	Nombre d'appartements	Surface commerciale en m <sup>2</sup>
Lotissement	«Rösslimatte» (3 <sup>e</sup> étape)	Buchs	82	–
	Route du Verdel	Bulle	56	–
	«Areal E»	Coire	101	–
	Goldschlägi	Schlieren	103	–
	Zürcher-/Flöhrebenstrasse	Schlieren	39	–
	Guyerstrasse (interruption et nouvelle construction de remplacement)	Wallisellen	42	–
Immeuble d'habitation et commercial	«Bahnhof Baar»	Baar	25	3 369

Dans le cadre de l'application de la stratégie de placement, l'immeuble de bureaux de la Habsburgstrasse 9 à Zurich et l'immeuble d'habitation «Chriesmatt» à Dübendorf ont été vendus et, pour cause de reconstruction, six bâtiments de la Guyerstrasse à Wallisellen avec 36 appartements ont été détruits. Le portefeuille de logements a augmenté de 447 pour atteindre 11 749 appartements à la clôture. Le nombre des garages et places de stationnement était de 20 033 contre 19 533 à l'exercice précédent. Le portefeuille des surfaces commerciales et de bureaux a totalisé 379 543 m<sup>2</sup> (378 716 m<sup>2</sup>).

### Situation de la location des locaux d'habitation

Dans les régions économiquement fortes, la demande en logement reste élevée. Elle est accentuée par la croissance démographique essentiellement due à l'affluence de main d'œuvre étrangère qualifiée. Les appartements de taille moyenne situés dans des zones bien desservies restent très prisés. Au 1<sup>er</sup> juin 2007, le pourcentage de logements vides était de 0.8 % dans le canton de Zurich et de 1.1 % au niveau national (inchangé par rapport à l'exercice précédent). A la fin 2007, 97 appartements de la CPM étaient vides, ce qui représente un pourcentage inchangé de logements vides de 0.8 %. Ne sont pas pris en compte dans ces chiffres, 18 appartements en première location.

### Situation de la location des surfaces de bureaux et commerciales

La situation économique favorable a entraîné un accroissement de la demande en surfaces commerciales et de bureau. Grâce à une activité intense de nouvelle mise en location, de nombreux locaux vides ont pu être loués. Ils se maintiennent toutefois à un niveau élevé avec 9340 m<sup>2</sup> ou 2.5 % (exercice précédent 4.1 %). Une diminution ultérieure est tributaire d'une période durable de haute conjoncture.

### Performance et indices

Au cours de l'exercice sous revue, la performance a progressé de 0.8 point de pourcentage pour s'inscrire à 4.7 % et se compose du rendement net du cash-flow de 4.6 % (exercice précédent 4.5 %) et du résultat de la réévaluation et des ventes de biens immobiliers de 0.1 % (-0.6 %).

#### Vue d'ensemble

		2007	2006
Valeur de marché	<i>en millions de CHF</i>	3 923.1	3 813.5
Performance CPM	%	4.7	3.9
Indice de référence:			
<i>benchmark constitué sur la base des derniers rendements nets du cash-flow des segments de marché commerce, bureau, logements et double usage.</i>			
<i>Exercice précédent: moyenne annuelle des taux d'intérêt au comptant pour les obligations de la Confédération avec une durée de 10 ans, plus 125 points de base au sens d'un rendement minimum.</i>			
	%	4.7	3.5



Robert et Marie-Louise Brupbacher, qui aiment voyager et lors d'une visite d'entreprise de la Rega.

## Biens immobiliers Etranger

### Objectif et politique de placement

Les placements dans des biens immobiliers étrangers visent un rendement stable supérieur à l'objectif de rendement de la CPM. Une vaste diversification du risque avec des caractéristiques de diversification favorables pour la catégorie de placement biens immobiliers Suisse ou pour le portefeuille global est recherchée. Dans l'application de la stratégie, une probabilité élevée d'atteindre l'objectif de rendement est essentielle, bien que la part des revenus en cours domine par rapport au potentiel d'augmentation de la valeur. L'univers de placement englobe des placements collectifs non cotés en Bourse tels que dans des fondations de placements de biens immobiliers, des fonds spéciaux ou des limited partnerships et des limited liability companies. Pour cet élément de capital, la stratégie de placement en vigueur prévoit une quote-part de 4 % des placements en capitaux. Ces moyens doivent être placés de manière échelonnée dans les prochaines années.

### Evolution au cours de l'exercice sous revue

En mars 2007, l'application de l'allocation dans des placements immobiliers collectifs étrangers non cotés a débuté. Durant la période sous revue, des engagements échelonnés ont été effectués dans différents placements collectifs qui ont investi de manière géographiquement équilibrée en Europe, en Amérique du nord et en Asie. Au moment de l'établissement du rapport, les engagements de placement se situaient à CHF 162.3 millions, dont 53.3 % sont déjà libérés et investis. Grâce à la stratégie de placement diversifiée, les répercussions de la crise du subprime et du renchérissement des crédits dans le secteur des biens immobiliers commerciaux non cotés en Bourse sont relativement limitées.

### Performance et indices

Durant l'exercice sous revue, la performance a atteint 8.3 % et a ainsi dépassé l'indice de référence de 3.7 points de pourcentage.

#### Vue d'ensemble

		2007
Valeur de marché	<i>en millions de CHF</i>	88.9
Performance CPM (1.3. au 31.12.2007)	%	8.3
Indice de référence: <i>rendement absolu de 5.5 % par année selon les coûts (1.3. au 31.12.2007)</i>	%	4.6

#### Classement par catégories

<i>en % de l'élément de capital</i>	Situation effective 2007
Immeubles de bureaux	33.0
Biens immobiliers pour le commerce de détail	33.4
Immeubles commerciaux	16.3
Immeubles d'habitation	14.2
Autres	3.1
<b>Total</b>	<b>100.0</b>

#### Classement par régions

<i>en % de l'élément de capital</i>	Situation effective 2007	Allocation cible
Amérique du nord	41.9	40
Europe	32.5	30
Asie	25.6	30
<b>Total</b>	<b>100.0</b>	<b>100</b>

## 3. Termes techniques

### Analyse asset and liability

Vérification de l'aptitude au risque de la caisse de pensions. Le résultat de cette analyse influe sur la future activité de placement. L'orientation du portefeuille valable à long terme (asset allocation stratégique) est élaborée sur la base de l'analyse des engagements de l'institution de prévoyance, en tenant compte des conditions au niveau des passifs, de l'aptitude et de la disposition au risque, de la situation spécifique de l'institution de prévoyance et de la situation prédominante sur les marchés financiers.

### Asset allocation stratégique/stratégie

Définition des directives de placement à long terme de l'institution de prévoyance, en tenant compte des obligations de performance et de l'aptitude au risque, qui permet de répartir la fortune en catégories de placement et marchés de placement.

### Benchmark

Indice de référence au moyen duquel se mesure l'évolution de la performance (p. ex. indice des actions).

### Capital de prévoyance

Comprend le capital calculé de manière actuarielle, nécessaire pour remplir les obligations d'une institution de prévoyance à long terme.

### Commodities

Comprennent des placements dans des matières premières telles l'énergie et les produits agricoles ainsi que les métaux industriels et précieux au moyen d'instruments financiers cotés en Bourse (opérations à terme).

### Duration

Immobilisation moyenne de capital d'un placement à intérêt fixe exprimée en années ou d'un portefeuille en placements à intérêts fixes au sens d'une mesure de risque. Plus la duration d'un placement à intérêt fixe est longue, plus il réagit fortement aux modifications du niveau des intérêts et inversement.

### Ecart type

Paramètre mesurant le risque absolu d'un placement, c'est-à-dire le degré de fluctuation de cours. Si l'écart type est de 10 %, cela signifie que dans deux tiers des cas, le rendement escompté se situe dans une fourchette de fluctuation de +/-10 %. En admettant que le rendement évalué sur le marché des actions sur une année soit de +15 % pour un écart type de 10 %, il faut s'attendre, avec 66 % de certitude, à un résultat situé entre +5 % et +25 %.

### Fonds de fonds

Fonds de placement dont la fortune n'est pas investie dans des placements directs, mais dans des parts d'autres fonds de placement.

### Fourchette tactique des placements en capitaux

Détermination de la répartition du capital par catégories de placement et marchés de placement, basée sur le plan annuel d'investissement de la CPM, les fourchettes de fluctuation qui y sont définies par catégorie de placement et les pronostics du marché pendant une période courte à moyenne.

### Hedge funds

Investissements et participations dans des fonds qui visent un rendement entièrement ou largement indépendant de l'évolution du marché. Les gestionnaires de portefeuille investissent en suivant une stratégie de placement définie et utilisent, pour ce faire, diverses techniques de placement et instruments financiers.

### Marchés émergents

Marchés financiers dans les pays émergents (avant tout Europe de l'Est, Asie, Amérique latine) affichant un potentiel de croissance supérieur à la moyenne.

### Performance

Résultat (bénéfice ou perte) des placements (biens immobiliers compris) par rapport au capital moyen investi pendant une période déterminée. Le résultat se compose de produits nets réalisés et non réalisés, en tenant compte de tous les éléments de charges (commissions, impôts, taxes boursières). Quant aux prêts et hypothèques, le résultat correspond aux revenus d'intérêts sur le capital.

### Placements alternatifs

Investissements dans des hedge funds, private equity, commodities ainsi que placements dans des obligations avec risques de crédit, de pays et d'assurance.

### Placements financiers dérivés

Ce terme collectif englobe l'ensemble des instruments de placement dont la valeur est dérivée du prix d'une valeur de base fondamentale (intérêts, monnaies) ou d'une valeur de la fortune (obligations, actions). Parmi les dérivés figurent les options (options d'intérêts, d'actions, d'indices) et les opérations à terme (opérations dites futures, forward rate agreements, swaps). Les instruments financiers dérivés se prêtent aussi bien à la protection des valeurs de fortune existantes qu'à l'emploi spéculatif.

### Portefeuille

Effectif des biens immobiliers ou des titres en dépôt.

### Primauté des cotisations

Système de détermination réglementaire des prestations fondé sur le montant des cotisations versées par l'assuré pendant la durée d'affiliation.

### Primauté des prestations

Plan de prévoyance qui fixe en premier lieu la hauteur des prestations. Les cotisations nécessaires au financement de ces prestations sont calculées ultérieurement.

### Private equity

Participations dans des entreprises relativement jeunes en Suisse et à l'étranger, non cotées en Bourse. La CPM effectue des placements sous forme de participations dans des limited partnerships ou des fonds de fonds.

### Provisions techniques

Servent à assurer les promesses de prestations réglementaires à long terme et sont déterminées par les experts en matière de prévoyance professionnelle au moyen d'une expertise actuarielle.

### Rating

Le classement de la solvabilité des débiteurs a été effectué sur la base du rapport des différents ratings utilisés par l'entreprise Complementa Investment-Controlling AG. Le rating contient, d'une part, les indications de Standard & Poor's, Moody's et de la ZKB et, d'autre part, les données de Jeffries, CSAM et d'autres prestataires (gestionnaires de portefeuille pour la plupart) en ce qui concerne les obligations convertibles. La classification de solvabilité attestée utilise les ratings disponibles les plus bas tirés des sources ci-dessus.

### Réévaluation des biens immobiliers

Procédure annuelle ayant pour but de déterminer la valeur de marché de l'élément de capital biens immobiliers Suisse. A cet effet, les bases du modèle de capitalisation sont sévèrement remises en question et, si nécessaire, adaptées. Le changement de valeur découlant de la réévaluation est réalisé avec effet sur le résultat.

### Réserve de fluctuation de valeurs

Sert à compenser les fluctuations des cours des titres, de la valeur de marché des immeubles et des autres placements. Elle est déterminante au niveau de l'aptitude au risque et du choix de la stratégie de placement. Le montant de la réserve de fluctuation de valeurs et le risque de la stratégie de placement doivent être ajustés entre eux.

### Swiss GAAP RPC 26

Normes de présentation des comptes destinées aux institutions de prévoyance ayant pour but de donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la caisse de pensions.

### Tracking error

Mesure de la qualité pour retracer un indice.

### Volatilité

Coefficient statistique mesurant l'ampleur des fluctuations de cours sur une période déterminée. Ce coefficient correspond, la plupart du temps, à l'écart type calculé sur une année.

## 4. Liste des abréviations

<b>Al.</b>	Alinéa	<b>GBP</b>	Livre anglaise
<b>Art.</b>	Article	<b>JPY</b>	Yen japonais
<b>LPP</b>	Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité	<b>FCM</b>	Fédération des coopératives Migros
<b>LPP 2000 4%</b>	Bases actuarielles déterminantes pour la CPM en vigueur jusqu'au 31 décembre 2007	<b>CPM</b>	Caisse de pensions Migros
<b>OPP 2</b>	Ordonnance fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité	<b>n.a.</b>	Non applicable
<b>CHF</b>	Franc suisse	<b>N°</b>	Numéro
<b>EUR</b>	Euro	<b>SBI</b>	Swiss Bond Index
<b>LFLP</b>	Loi fédérale sur le libre passage dans la prévoyance vieillesse, survivants et invalidité	<b>SPI</b>	Swiss Performance Index
		<b>USD</b>	Dollar des Etats-Unis d'Amérique



Rosmarie Felix, fleuriste passionnée et organisatrice de la rencontre des retraités.



# Bilan

## Bilan au 31 décembre

	<i>Renvoi à l'annexe n° *</i>	<b>2007 en millions de CHF</b>	<b>2006 en millions de CHF</b>
<b>ACTIF</b>	<b>6.4</b>	<b>16 940.3</b>	<b>16 641.5</b>
<b>Placements</b>		<b>16 939.2</b>	<b>16 639.5</b>
<b>Actifs opérationnels</b>		<b>88.0</b>	<b>104.6</b>
■ Caisse, avoir à la poste, avoirs bancaires		7.4	19.9
■ Créances		80.6	84.7
<i>dont auprès de l'employeur</i>	<i>6.9.1</i>	<i>66.6</i>	<i>61.8</i>
<b>Placements en capitaux</b>		<b>16 851.2</b>	<b>16 534.9</b>
■ Liquidités		637.5	700.4
<i>dont auprès de l'employeur</i>	<i>6.9.2</i>	<i>465.0</i>	<i>0.0</i>
■ Prêts		950.7	734.1
<i>dont auprès de l'employeur</i>	<i>6.9.3</i>	<i>0.0</i>	<i>5.0</i>
■ Hypothèques		177.1	231.2
<i>dont auprès de l'employeur</i>	<i>6.9.3</i>	<i>44.2</i>	<i>44.2</i>
■ Obligations		5 529.6	5 559.3
<i>dont auprès de l'employeur</i>	<i>6.9.4</i>	<i>105.1</i>	<i>156.6</i>
■ Actions et autres titres		4 816.5	4 891.2
■ Placements alternatifs		727.8	605.2
■ Biens immobiliers Suisse	<i>6.10</i>	3 923.1	3 813.5
<i>dont auprès de l'employeur</i>	<i>6.9.5</i>	<i>10.0</i>	<i>9.2</i>
■ Biens immobiliers Etranger		88.9	0.0
<b>Compte de régularisation actif</b>		<b>1.1</b>	<b>2.0</b>
<i>dont auprès de l'employeur</i>	<i>6.9.1</i>	<i>0.0</i>	<i>0.1</i>
<b>PASSIF</b>		<b>16 940.3</b>	<b>16 641.5</b>
<b>Dettes</b>		<b>15.2</b>	<b>61.1</b>
■ Prestations de libre passage et rentes		3.8	2.2
■ Autres dettes	<i>7.1</i>	11.4	58.9
<b>Compte de régularisation passif</b>		<b>1.1</b>	<b>14.6</b>
<b>Réserve de contributions de l'employeur</b>	<i>6.11</i>	<b>241.2</b>	<b>216.1</b>
<b>Provisions non techniques</b>	<i>7.2</i>	<b>104.8</b>	<b>95.1</b>
<b>Capitaux de prévoyance et provisions techniques</b>		<b>14 430.1</b>	<b>14 021.9</b>
■ Capital de prévoyance assurés actifs	<i>5.2</i>	6 289.3	6 181.0
■ Capital de prévoyance bénéficiaires de rentes	<i>5.4</i>	6 311.4	6 078.8
■ Provisions techniques	<i>5.5</i>	1 829.4	1 762.1
<b>Réserve de fluctuation de valeurs</b>	<i>6.3</i>	<b>2 147.9</b>	<b>2 232.7</b>
<b>Fonds libres</b>	<i>7.3</i>	<b>0.0</b>	<b>0.0</b>
■ Situation en début de période		0.0	0.0
■ Excédent des charges et des produits		0.0	0.0

\* Les numéros de renvoi se rapportent aux explications correspondantes en annexe aux comptes annuels.

## Compte d'exploitation

### Compte d'exploitation

	<i>Renvoi à l'annexe n° *</i>	<b>2007</b> <i>en millions de CHF</i>	<b>2006</b> <i>en millions de CHF</i>
<b>Cotisations et apports ordinaires et autres</b>	3.2	<b>606.7</b>	<b>620.0</b>
■ Cotisations des salariés		176.3	175.8
■ Contributions de l'employeur	3.3.1	389.5	393.1
■ Cotisations de tiers	3.3.1	0.2	0.2
■ Primes uniques et rachats	3.3.1	11.8	15.7
■ Apports dans la réserve de contributions de l'employeur	6.11	28.9	35.2
<b>Prestations d'entrée</b>		<b>123.3</b>	<b>98.8</b>
■ Apports de libre passage		111.3	85.7
■ Remboursement de versements anticipés pour la propriété du logement/divorce		12.0	13.1
<b>Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée</b>		<b>730.0</b>	<b>718.8</b>
<b>Prestations réglementaires</b>	3.1+3.3.2	<b>-512.4</b>	<b>-485.3</b>
■ Rentes de retraite		-335.8	-310.4
■ Rentes de survivants		-51.5	-48.0
■ Rentes d'invalidité		-44.6	-44.0
■ Autres prestations réglementaires		-38.6	-38.2
■ Prestations en capital à la retraite		-40.8	-43.3
■ Prestations en capital en cas de décès et en cas d'invalidité		-1.1	-1.4
<b>Prestations extraréglementaires</b>	7.4	<b>0.0</b>	<b>-2.7</b>
<b>Prestations de sortie</b>	7.5	<b>-240.4</b>	<b>-189.3</b>
■ Prestations de libre passage en cas de sortie		-206.1	-154.8
■ Versements anticipés pour la propriété du logement/divorce		-34.3	-34.5
<b>Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés</b>		<b>-752.8</b>	<b>-677.3</b>
<b>Constitution de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de contributions</b>		<b>-429.3</b>	<b>-1 000.0</b>
■ Constitution de capitaux de prévoyance assurés actifs	5.2	-106.6	-98.2
■ Constitution de capitaux de prévoyance bénéficiaires de rentes	5.4	-232.5	-304.3
■ Constitution de provisions techniques	5.5	-67.4	-568.5
■ Rémunération du capital d'épargne	5.2.2+5.2.3	-1.7	-0.1
■ Constitution de la réserve de contributions de l'employeur	6.11	-21.1	-28.9
<b>Charges d'assurance</b>		<b>-3.7</b>	<b>-3.6</b>
■ Cotisations au fonds de garantie		-3.7	-3.6
<b>Résultat net de l'activité d'assurance</b>		<b>-455.8</b>	<b>-962.1</b>
<b>Résultat net des placements</b>		<b>388.7</b>	<b>913.7</b>
■ Résultat net actifs opérationnels	6.8.1	7.1	1.1
Liquidités	6.8.2	12.2	3.1
Prêts		26.0	20.2
Hypothèques	6.8.3	5.8	7.0
Obligations	6.8.4	34.6	40.1
Actions et autres titres	6.8.5	77.4	707.4
Placements alternatifs	6.5+6.8.6	64.4	-2.6
Biens immobiliers Suisse	6.8.8	175.1	151.4
Biens immobiliers Etranger	6.5+6.8.7	3.7	0.0
■ Charges d'intérêt	6.8.9	-4.2	-1.8
■ Frais d'administration des placements	6.8.10	-13.4	-12.2
<b>Constitution des provisions non techniques</b>	7.2	<b>-9.7</b>	<b>-3.6</b>
<b>Frais d'administration</b>	7.6	<b>-7.8</b>	<b>-8.1</b>
<b>Excédent des charges avant modification de la réserve de fluctuation de valeurs</b>	7.7	<b>-84.7</b>	<b>-60.1</b>
<b>Dissolution de la réserve de fluctuation de valeurs</b>	6.3	<b>84.7</b>	<b>60.1</b>
<b>Excédent des produits/charges</b>		<b>0.0</b>	<b>0.0</b>

\* Les numéros de renvoi se rapportent aux explications correspondantes en annexe aux comptes annuels.

# Annexe aux comptes annuels

## 1. Principes et organisation

### 1.1 Indications générales

<b>Forme juridique et objet</b>	La Caisse de pensions Migros est une fondation au sens des art. 80 suiv. CC, art. 331 CO et art. 48 al. 2 LPP. Elle a pour objet la prévoyance professionnelle dans le cadre de la LPP et de ses dispositions d'application afin de prémunir les salariés du groupe Migros ainsi que les membres de leur famille et survivants contre les conséquences économiques de la vieillesse, de l'invalidité et du décès. Le plan de prévoyance est fondé sur la primauté des prestations. En tant qu'institution de prévoyance entièrement autonome, elle assume elle-même les risques de la retraite, d'invalidité et du décès. Elle verse des prestations obligatoires et subobligatoires.
<b>Inscription à la LPP et au fonds de garantie</b>	La CPM est inscrite au registre de la prévoyance professionnelle auprès des autorités de surveillance du canton de Zurich et auprès du fonds de garantie à la rubrique ZH NR 365.
<b>Acte de fondation et règlements</b>	Acte de fondation approuvé par les autorités de surveillance le 9.7.2007 Règlement de prévoyance et ordonnance correspondante, valables depuis le 1.1.2008 Règlement d'organisation, valable depuis le 1.1.2008 Règlement de placement, valable depuis le 1.7.2007 Règlement et commentaire relatif à la constitution de provisions et de réserves de fluctuation, valables depuis le 1.1.2006 Règlement de liquidation partielle, valable depuis le 20.4.2006
<b>Organe de révision</b>	PwC PricewaterhouseCoopers AG, Zurich Claudio Notter (réviseur responsable)
<b>Experts en matière de prévoyance professionnelle</b>	Hewitt Associates SA, 2000 Neuchâtel Pascal Renaud, Rudolf Steiner-Pulimeno (experts dipl. féd. en assurances de pensions)
<b>Autorité de surveillance</b>	Service de surveillance des fondations et des institutions de prévoyance du canton de Zurich (BVS), 8090 Zurich
<b>Direction</b>	Dr Thomas Hohl, directeur, signature collective Sergio Campigotto, directeur adjoint, signature collective Danilo Follador, membre, signature collective
<b>Coordinateur entre les organes de la caisse</b>	Thomas Weilenmann, procuration collective, selon l'art. 459 al. 2 CO
<b>Direction</b>	Caisse de pensions Migros Bachmattstrasse 59, 8048 Zurich Tél. 044 436 81 11, Fax 044 432 14 48 www.mpk.ch

# Comptes annuels

## Organes

<b>Assemblée des délégués</b>	100 membres, dont 57 représentants des salariés, 33 représentants des employeurs et 10 représentants des bénéficiaires de rentes
<b>Conseil de fondation</b> mandat 2007–2010	21 membres, dont 11 représentants des salariés
Représentants des employeurs	Joerg Zulauf, président, signature collective Pierpaolo Born Hans-Rudolf Castell Gisèle Girgis-Musy Martin Häuptli Oswald Kessler Markus Mosele (jusqu'au 19.6.2007) Dr Harald Nedwed (depuis le 30.8.2007) Gilles Oberson Kurt Pfister Ernst Weber
Représentants des salariés	Adrian Marbet, vice-président, signature collective, Migros-Verteilbetrieb Neuendorf AG Urs Bender, signature collective, Genossenschaft Migros Zürich Corina Berger, Bischofszell Nahrungsmittel AG Marie Gonzalez, Estavayer Lait SA Jürg Hochuli, Chocolat Frey AG Vanda Jornod, Société Coopérative Migros Neuchâtel-Fribourg Silvia Lang, Mifa AG Frenkendorf Ursula Schwander, Micarna SA Markus von Allmen, Genossenschaft Migros Aare Doris Weibel, Genossenschaft Migros Basel Lukas Zurkinden, Hotelplan Schweiz AG
<b>Comités</b>	Comité des placements Comité d'assurance Comité du règlement de prévoyance

## 1.2 Employeurs affiliés

### Effectif des assurés au 31 décembre 2007

		Plan de prévoyance CPM		Plan enseignants		Assurés actifs Total	Bénéficiaires de rentes
		AC	AR	AC	AR		
<i>En assurance complète (AC), en assurance de risque (AR)</i>							
1	AG Einkaufszentrum Glatt-Zürich, 8304 Wallisellen	43	2	0	0	45	34
2	Ausgleichskasse der Migros-Betriebe, 8031 Zürich	13	2	0	0	15	6
3	Bischofszell Nahrungsmittel AG, 9220 Bischofszell	824	50	0	0	874	432
4	Centre Balexert SA, 1214 Vernier	23	0	0	0	23	15
5	Chocolat Frey AG, 5033 Buchs	679	36	0	0	715	358
6	Delica AG, 4127 Birsfelden ( <i>auparavent Migros Betriebe Birsfelden</i> )	233	6	0	0	239	235
7	Estavayer Lait SA, 1470 Estavayer-le-Lac	532	38	0	0	570	343
8	Ex Libris AG, 8953 Dietikon	364	76	0	0	440	129
9	Ferrovio Monte Generoso SA, 6825 Capolago	22	0	0	0	22	11
10	Genossenschaft Migros Aare, 3321 Schönbühl	6894	1 079	250	0	8 223	3 281
11	Genossenschaft Migros Basel, 4002 Basel	2 727	232	50	0	3 009	1 424
12	Genossenschaft Migros Luzern, 6036 Dierikon	2 922	322	119	0	3 363	1 149
13	Genossenschaft Migros Ostschweiz, 9201 Gossau	4 958	545	179	2	5 684	3 125
14	Genossenschaft Migros Zürich, 8021 Zürich	5 840	653	263	3	6 759	3 108
15	Hotelplan Management AG, 8152 Glattbrugg	81	0	0	0	81	0
16	Hotelplan Schweiz AG, 8152 Glattbrugg	812	122	0	0	934	197
17	Interhome AG, 8152 Glattbrugg	73	8	0	0	81	22
18	Jowa AG, 8604 Volketswil	2 903	199	0	0	3 102	1 688
19	Liegenschaften-Betrieb AG, 8031 Zürich	67	4	0	0	71	6
20	Limmatdruck AG, 8957 Spreitenbach	358	23	0	0	381	205
21	Mibelle AG, 5033 Buchs	448	45	0	0	493	111
22	Micarna SA, 1784 Courtepin	1 811	151	0	0	1 962	924
23	Midor AG, 8706 Meilen	631	28	0	0	659	367
24	Mifa AG Frenkendorf, 4402 Frenkendorf	265	13	0	0	278	134
25	Mifroma SA, 1670 Ursy	210	12	0	0	222	115
26	Migrol AG, 8048 Zürich	223	15	0	0	238	127
27	Migros Bank, 8023 Zürich	1 150	182	0	0	1 332	234
28	Migros-Genossenschafts-Bund, 8031 Zürich	1 689	108	0	0	1 797	789
29	Migros-Pensionskasse, 8048 Zürich	267	7	0	0	274	143
30	Migros-Verteilbetrieb Neuendorf AG, 4623 Neuendorf	1 084	60	0	0	1 144	462
31	Migros Verteilzentrum Suhr AG, 5034 Suhr	548	43	0	0	591	54
32	Mitreva Treuhand und Revision AG, 8048 Zürich	31	2	0	0	33	19
33	Riseria Taverne SA, 6807 Taverne	24	0	0	0	24	21
34	Seba Aproz SA, 1951 Sion	135	4	0	0	139	92
35	Società Cooperativa fra produttori e consumatori Migros Ticino, 6592 S. Antonino	1 324	89	43	0	1 456	688
36	Société Coopérative Migros Genève, 1227 Carouge	2 729	230	134	0	3 093	1 411
37	Société Coopérative Migros Neuchâtel-Fribourg, 2074 Marin	1 951	221	36	0	2 208	978
38	Société Coopérative Migros Valais, 1920 Martigny	1 309	162	15	0	1 486	471
39	Société Coopérative Migros Vaud, 1024 Ecublens	2 810	370	91	0	3 271	1 797
40	Stiftung für Europäische Sprach- & Bildungszentren, 8038 Zürich	19	1	0	0	20	22
41	Stiftung «im Grüene», 8803 Rüschlikon	30	0	0	0	30	29
	Membres individuels et autres	6	0	0	0	6	281
	<b>Total</b>	<b>49 062</b>	<b>5 140</b>	<b>1 180</b>	<b>5</b>	<b>55 387</b>	<b>25 037</b>

#### Changements exercice sous revue

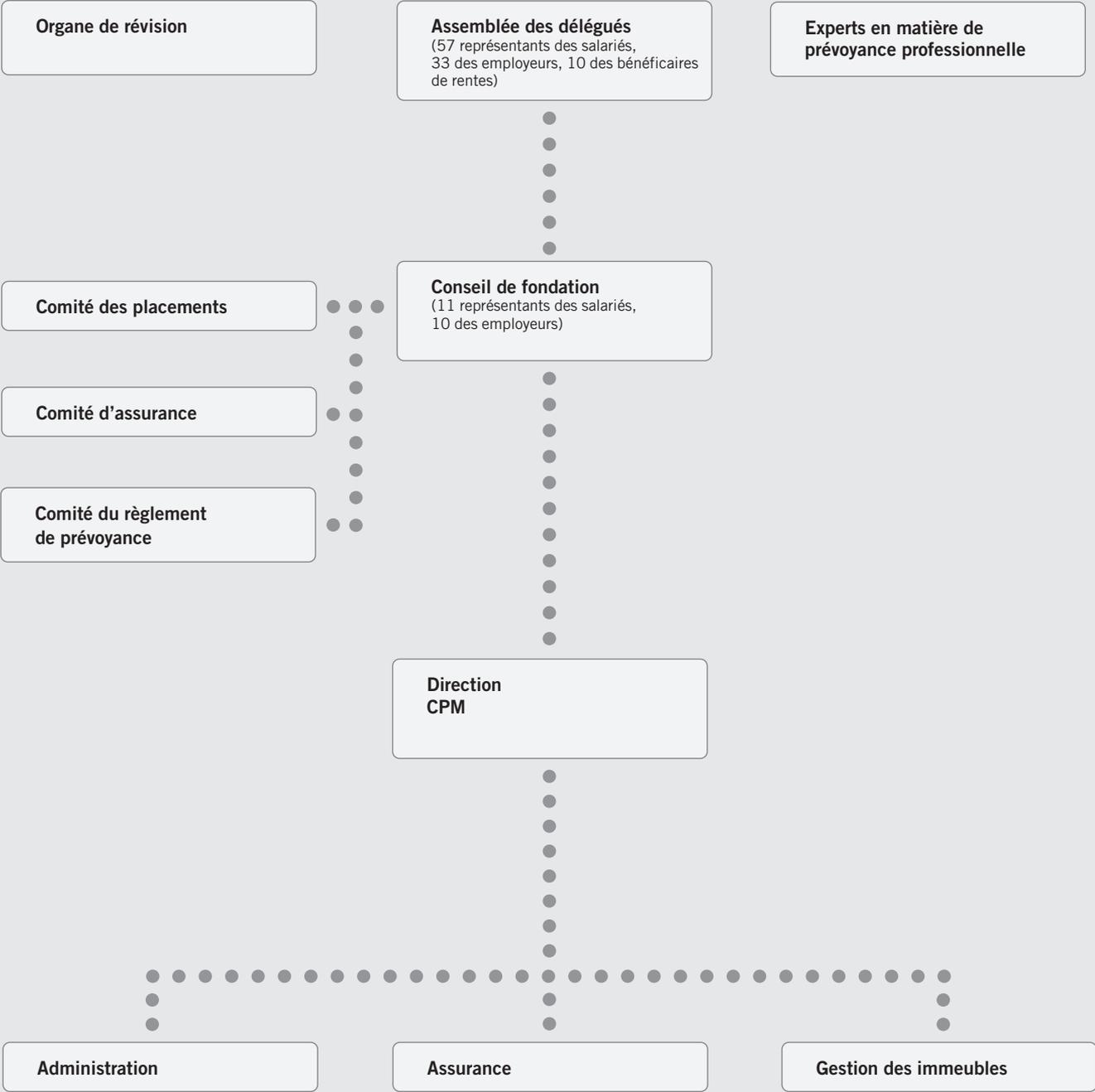
Acquisition: Liegenschaften-Betrieb AG, 8031 Zürich (au 1.1.2007), Hotelplan Management AG, 8152 Glattbrugg, Hotelplan Schweiz AG, 8152 Glattbrugg (au 1.11.2007)

Cession: Hotelplan AG, 8152 Glattbrugg (au 31.10.2007)

Hotelplan AG a été restructuré au 1<sup>er</sup> novembre 2007 et opère désormais sous la nouvelle raison sociale Hotelplan Holding AG en tant que société faitière du groupe Hotelplan. A la même date, les assurés actifs ont été transférés dans les deux nouvelles sociétés du groupe Hotelplan Management AG et Hotelplan Schweiz AG. Cette dernière reprend en outre l'effectif complet des retraités d'Hotelplan AG.

# Comptes annuels

## 1.3 Organigramme



## 2. Membres actifs et bénéficiaires de rentes

### 2.1 Assurés actifs

#### Assurance risque

A la fin 2007, 5145 personnes étaient assurées dans le cadre de l'assurance risque (exercice précédent 5410), dont 1961 hommes et 3184 femmes. Sur l'effectif complet, 5 personnes sont assurées dans le plan pour les enseignants.

#### Assurance complète

	Hommes	Femmes	Total	Exercice précédent	Variation
<b>1<sup>er</sup> janvier 2007</b>	<b>22 537</b>	<b>27 917</b>	<b>50 454</b>	<b>51 241</b>	<b>-787</b>
<b>Entrées</b>	<b>2 422</b>	<b>3 191</b>	<b>5 613</b>	<b>4 498</b>	<b>1 115</b>
Sorties	2 008	2 431	4 439	3 878	561
Décès	33	25	58	52	6
Départs à la retraite	538	662	1 200	1 215	-15
Cas d'invalidité	57	71	128	140	-12
<b>Total des départs</b>	<b>2 636</b>	<b>3 189</b>	<b>5 825</b>	<b>5 285</b>	<b>540</b>
<b>Variation par rapport à l'exercice précédent</b>	<b>-214</b>	<b>2</b>	<b>-212</b>	<b>-787</b>	<b>575</b>
<b>31 décembre 2007</b>	<b>22 323</b>	<b>27 919</b>	<b>50 242</b>	<b>50 454</b>	<b>-212</b>
■ dont plan pour les enseignants	334	846	1 180	0	1 180

### 2.2 Bénéficiaires de rentes

	Rentes de retraite	Rentes d'invalidité	Rentes de veuve/veuf	Rentes d'enfant de retraité	Rentes d'enfant d'invalidé	Rentes d'orphelin	Rentes pour personnes proches	Rentes de partenaire	Personnes suivies à titre administratif	Total
<b>1<sup>er</sup> janvier 2007</b>	<b>15 764</b>	<b>3 090</b>	<b>3 326</b>	<b>265</b>	<b>1 408</b>	<b>264</b>	<b>6</b>	<b>29</b>	<b>1 131</b>	<b>25 283</b>
Regroupements	177	4	5	8	0	8	0	0	0	202
Nouvelles entrées	969	224	253	62	187	34	0	9	220	1 958
<b>Total des entrées</b>	<b>1 146</b>	<b>228</b>	<b>258</b>	<b>70</b>	<b>187</b>	<b>42</b>	<b>0</b>	<b>9</b>	<b>220</b>	<b>2 160</b>
Cas de décès	440	20	135	0	0	0	1	2	21	619
Regroupements/fin de droit	2	203	10	58	154	30	0	0	1 330	1 787
<b>Total des départs</b>	<b>442</b>	<b>223</b>	<b>145</b>	<b>58</b>	<b>154</b>	<b>30</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>1 351</b>	<b>2 406</b>
<b>Variation par rapport à l'exercice précédent</b>	<b>704</b>	<b>5</b>	<b>113</b>	<b>12</b>	<b>33</b>	<b>12</b>	<b>-1</b>	<b>7</b>	<b>-1 131</b>	<b>-246</b>
<b>31 décembre 2007</b>	<b>16 468</b>	<b>3 095</b>	<b>3 439</b>	<b>277</b>	<b>1 441</b>	<b>276</b>	<b>5</b>	<b>36</b>	<b>0</b>	<b>25 037</b>
■ dont hommes	7 679	1 206	518	132	739	150	1	14		10 439
■ dont femmes	8 789	1 889	2 921	145	702	126	4	22		14 598

## 2.3 Commentaires et remarques

Les catégories suivantes font l'objet de remarques particulières:

### Assurés actifs

Par rapport à l'exercice précédent, le nombre des entrées (5613 personnes) a augmenté de 1115 personnes, soit de 24.8 %. Le nombre des départs (5825) a progressé de 10.2 %. A la clôture, l'effectif total des personnes en assurance complète a diminué de 212 personnes, soit de 0.4 % (exercice précédent -1.5 %). Dans le cadre de l'assurance complète, l'âge moyen des assurés était de 43.1 ans (43.0 ans).

### Bénéficiaires de rentes

A la date de clôture du bilan, le nombre des bénéficiaires de rentes était de 25 037 (-246). Ce recul est dû au fait que les personnes suivies à titre administratif, qui représentaient encore un effectif de 1109 personnes à la date de clôture du bilan, figurent dans les départs. Et ce après que la totalité des prestations extraréglementaires ont été supprimées.

L'effectif des bénéficiaires de rentes comprend 1994 bénéficiaires de rentes d'enfant. L'âge moyen chez les bénéficiaires de rentes de retraite a légèrement augmenté à 70.7 ans (exercice précédent 70.6 ans), chez les conjoints survivants de 0.3 à 72.1 ans et chez les bénéficiaires de rente d'invalidité de 0.2 à 50.7 ans.

### Evolution des retraites de vieillesse

L'effectif des retraités à l'âge-terme a augmenté de 704 (+4.5 %), passant ainsi à 16 468 bénéficiaires. La variation entre les 1200 départs à la retraite figurant dans le tableau de l'assurance complète et les 969 nouvelles entrées figurant dans le tableau des bénéficiaires de rentes est due, entre autres, au fait que les rentes de retraite capitalisées apparaissent comme entrées à la rubrique des personnes suivies à titre administratif.

### Evolution des retraites pour cause d'invalidité

Au cours de l'exercice sous revue, le nombre des bénéficiaires de rentes d'invalidité compte 5 cas supplémentaires (+0.2 %). L'ensemble des personnes totalement et partiellement invalides est donc passé à 3095. Les rentes pour enfants d'invalidité, quant à elles, ont progressé de 33 cas supplémentaires (+2.3 %) et totalisent 1441 cas. Le degré d'invalidité moyen est de 83.6 % (exercice précédent 83.3 %), ce qui équivaut à 2587 (2574) personnes en invalidité totale. Le degré d'invalidité moyen s'est inscrit à 82.7 % chez les femmes et 84.9 % chez les hommes.

L'expérience a montré que les dépenses liées aux cas d'invalidité sont soumises à des fluctuations continues significatives. La réserve de fluctuation de risque inscrite au poste des provisions techniques a pour but de compenser une perte annuelle trop élevée.

### 3. Nature et application du but

#### 3.1 Explications du plan de prévoyance

La CPM gère deux plans de prévoyance: un plan de prévoyance CPM fondé sur la primauté des prestations et un plan de prévoyance pour les enseignants des Ecoles-clubs et des centres de sport et de loisirs fondé sur la primauté des cotisations. Les principaux éléments du règlement de prévoyance figurent ci-après. Pour les détails, prière de se référer aux dispositions réglementaires.

	Plan de prévoyance CPM	Plan pour les enseignants																
<b>Champ d'application</b>	Collaborateurs des entreprises du groupe-M qui ont conclu une convention d'affiliation avec la CPM. En sont exclus les enseignants des Ecoles-clubs et des centres de sport et de loisirs.	Enseignants des Ecoles-clubs et des centres de sport et de loisirs.																
<b>Définitions</b>																		
Affiliation à la caisse de pensions	Les collaborateurs dont le revenu annuel dépasse le salaire minimal LPP sont soumis à l'obligation de s'assurer. Jusqu'à l'âge de 24 ans, les collaborateurs sont assurés contre le risque (invalidité et décès), puis admis dans l'assurance complète (vieillesse, invalidité et décès).																	
Retraite	63 ans pour les femmes et les hommes. Retraite anticipée possible à partir de 58 ans. L'ajournement de la retraite est possible jusqu'à 65 ans avec l'accord de l'employeur.																	
Déduction de coordination	30 % du revenu global, au plus toutefois le montant de la rente AVS maximale.	30 % du revenu global.																
Revenu soumis à cotisation	Revenu global moins la déduction de coordination.																	
Revenu assuré	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ L'année d'entrée: revenu soumis à cotisation de l'année en cours.</li> <li>■ Les années suivantes: revenu soumis à cotisation de l'année précédente. A partir de 54 ans, une moyenne est calculée sur la base des quatre revenus les plus élevés soumis à cotisation depuis l'âge de 51 ans.</li> </ul>	<p>Revenu soumis à cotisation.</p> <p>La moyenne du revenu assuré des trois dernières années est déterminante pour le calcul des prestations de risque.</p>																
Bonifications de vieillesse en % du revenu assuré		<table border="1"> <thead> <tr> <th>Age</th> <th>Bonification de vieillesse</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>25–29</td> <td>15 %</td> </tr> <tr> <td>30–34</td> <td>16 %</td> </tr> <tr> <td>35–39</td> <td>17 %</td> </tr> <tr> <td>40–44</td> <td>18 %</td> </tr> <tr> <td>45–49</td> <td>20 %</td> </tr> <tr> <td>50–54</td> <td>23 %</td> </tr> <tr> <td>à partir de 55</td> <td>26 %</td> </tr> </tbody> </table>	Age	Bonification de vieillesse	25–29	15 %	30–34	16 %	35–39	17 %	40–44	18 %	45–49	20 %	50–54	23 %	à partir de 55	26 %
Age	Bonification de vieillesse																	
25–29	15 %																	
30–34	16 %																	
35–39	17 %																	
40–44	18 %																	
45–49	20 %																	
50–54	23 %																	
à partir de 55	26 %																	
<b>Prestations de retraite</b>																		
Rente de retraite	Par année d'assurance, 1.95 % du revenu assuré.	Avoir de vieillesse disponible au moment de la retraite, multiplié par le taux de conversion de 6.57 %.																
Retraite anticipée	Réduction de la rente de retraite acquise de 0.15 % par mois.	Avoir de vieillesse disponible au moment de la retraite anticipée, multiplié par le taux de conversion de 6.57 %.																
Rente de remplacement AVS-Migros à partir de 63 ans	Montant calculé conformément au calcul de la rente de vieillesse AVS au moment de la retraite après 18 années complètes de cotisation; une réduction intervient si la période de cotisation est inférieure à 18 années. Une prestation transitoire complémentaire (avant 63 ans), à la charge de la personne assurée, est financée soit sous la forme d'une réduction immédiate de la rente de retraite CPM ou de l'augmentation préalable des cotisations d'épargne sur un compte supplémentaire.																	
Rentes d'enfant de retraité	20 % de la rente de retraite.																	

# Comptes annuels

	Plan de prévoyance CPM	Plan pour les enseignants
<b>Prestations d'invalidité</b>		
Rente d'invalidité	70 % de la rente de retraite expectative, complétée par un supplément de 0.5 % de la rente de retraite expectative par année d'assurance acquise en assurance complète.	75 % de la rente de retraite prévue basée sur le revenu actuel assuré et sur le taux d'intérêt projeté déterminé par le conseil de fondation.
	Rente partielle selon la classification de l'assurance-invalidité fédérale.	
Rentes pour enfants d'invalides	20 % de la rente d'invalidité.	
<b>Prestations de survivants</b>		
Rente de veuve/veuf	66% de la rente de retraite expectative ou de la rente de retraite ou d'invalidité perçue par la personne assurée.	66% de la rente de retraite prévue ou de la rente de retraite ou d'invalidité perçue par la personne assurée.
Rente de survivant dans le cadre d'un partenariat enregistré	Les partenaires enregistrés sont assimilés aux veuves ou veufs quant aux prestations de survivants.	
Rente de survivants pour couples vivant maritalement	Un couple, personnes du même sexe également, vivant maritalement est assimilé, conformément à des conditions réglementaires définies, à un couple marié quant au droit et à la hauteur de la rente.	
Rente d'orphelin	20 % de la rente de retraite expectative ou de la rente de retraite ou d'invalidité perçue par la personne assurée.	20 % de la rente de retraite prévue ou de la rente de retraite ou d'invalidité perçue par la personne assurée.
Capital en cas de décès	Somme à hauteur des cotisations individuelles dans l'assurance complète et éventuels montants personnels de rachat et prestations de sortie apportées (sans intérêts). Le versement est effectué, si aucun droit à des prestations de survivants n'est exigé.	

### 3.2 Financement / méthode de financement

Le financement du plan de prévoyance se fait par le biais du financement moyen. Les cotisations figurant ci-après correspondent au maximum réglementaire.

#### Prestations de cotisation

	Assurés		Employeurs	
	2007 %	2006 %	2007 %	2006 %
<i>(sur la base du revenu soumis à cotisation)</i>				
<b>Assurance risque plan de prévoyance CPM + plan pour les enseignants</b>	<b>1.5</b>	<b>1.5</b>	<b>3.0</b>	<b>3.0</b>
■ Cotisation de base	1.0	1.0	2.0	2.0
■ Cotisation pour l'indexation des rentes de longue durée	0.5	0.5	1.0	1.0
<b>Assurance complète plan de prévoyance CPM</b>	<b>8.5</b>	<b>8.5</b>	<b>17.0</b>	<b>17.0</b>
■ Cotisation de base	8.0	8.0	8.0	8.0
■ Cotisation pour l'indexation des rentes de longue durée	0.5	0.5	1.0	1.0
■ Financement des augmentations de salaire	–	–	8.0	8.0
<b>Assurance complète plan pour les enseignants</b>	<b>8.5</b>	–	<b>17.0</b>	–
■ Prévoyance vieillesse	7.0	–	14.0	–
■ Couverture des risques invalidité/décès	1.0	–	2.0	–
■ Cotisation pour l'indexation des rentes de longue durée	0.5	–	1.0	–
<b>Plan d'assurance prévoyant une prestation en capital</b>	<b>5.0</b>	<b>5.0</b>	<b>5.0</b>	<b>5.0</b>
<b>Cotisations diverses</b>				
■ Rente de remplacement AVS-Migros	2)	–	–	Coûts effectifs
■ Contribution aux frais administratifs	3)	–	–	1.75 1.75

1) Les employeurs peuvent assurer les participations au chiffre d'affaires et les bonus versés de manière irrégulière, qui ne sont pas assurés dans le revenu global, dans un plan d'assurance complémentaire prévoyant une prestation en capital (assurance-épargne selon l'annexe 2 du règlement de prévoyance).

2) Le financement des rentes de remplacement AVS-Migros en cours incombe à l'employeur. Pour cette raison, à l'échéance de la première rente, la CPM facture à l'entreprise la totalité de la valeur actuelle de la rente.

3) Les employeurs versent à la caisse une contribution aux frais administratifs (fixée par le conseil de fondation en accord avec la FCM) calculée sur la base des cotisations réglementaires maximales (art. 54 du règlement).

## 3.3 Autres informations sur l'activité de prévoyance

### 3.3.1 Contributions et versements

#### Contributions de l'employeur

	2007 <i>en millions de CHF</i>	2006 <i>en millions de CHF</i>
Plan de prévoyance CPM Contribution de base, contribution pour le financement des rentes de longue durée et des augmentations de salaire	340.0	344.3
Plan pour les enseignants depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 2007 Contribution de base, contribution pour le financement des rentes de longue durée	4.0	–
Valeur actuelle de la rente pour la rente de remplacement AVS-Migros	36.2	36.8
Contribution aux frais d'administration	9.3	9.3
Contribution pour le versement en capital en cas de décès	–	2.7
<b>Total</b>	<b>389.5</b>	<b>393.1</b>

Les fonds perçus découlent des contributions dues de l'employeur moins la compensation avec les réserves de contributions de l'employeur de CHF 7.8 millions.

Pour la prestation financée de manière purement patronale «garantie de versement d'un capital en cas de décès», un rapport séparé sera établi à partir de l'exercice en cours, afin que les postes des entrées et des dépenses de ce genre de prestation n'apparaissent plus dans les comptes annuels de la CPM.

#### Contributions de tiers

Les contributions de tiers concernent les paiements des assurés individuels. Dans ce cas, il s'agit d'assurés affiliés pendant au moins 15 ans à la caisse, âgés de 50 ans révolus, qui ne sont plus au service de l'employeur affilié. Une affiliation de ce genre est autorisée, si l'assuré n'a pas la possibilité d'être admis dans l'institution de prévoyance d'un nouvel employeur.

#### Versements uniques et montants d'achat

CHF 11.0 millions (exercice précédent CHF 14.6 millions) ont été versés pour l'achat d'années d'assurance et CHF 0.8 million (CHF 1.1 million) pour l'augmentation des comptes complémentaires.

### 3.3.2 Prestations et versements anticipés

#### Prestations réglementaires

Les prestations réglementaires contiennent un montant de CHF 3.8 millions qui a été attribué sous la forme d'un versement unique de CHF 200 en décembre 2007. Les ayants droit étaient des bénéficiaires de rentes de retraite et de veuve/veuf à partir de 63 ans. Les bénéficiaires de rentes domiciliés en Suisse ont reçu la prestation avant Noël sous forme de bon d'achat Migros et les bénéficiaires de rentes domiciliés à l'étranger ont reçu ce versement unique en même temps que leur rente de décembre 2007.

Dans cet exercice sont contenu également les dépenses pour un versement unique de CHF 300 effectué en faveur de la même catégorie de personnes en février 2007, pour lequel au total CHF 5.4 millions ont été nécessaires.

#### Autres prestations réglementaires

Cette rubrique englobe les prestations pour les rentes de remplacement AVS-Migros. Le montant versé a atteint CHF 38.6 millions (exercice précédent CHF 38.2 millions). Compte tenu des 1952 (2006) bénéficiaires, le montant mensuel moyen par retraité était de CHF 1646 (CHF 1586). Au cours de l'exercice sous revue, le montant maximal à verser par personne et par mois était de CHF 2210 (CHF 2150).

#### Prestations en capital à la retraite

Durant l'exercice sous revue, 311 personnes, soit 29.3% (exercice précédent 25.9%) des nouveaux retraités, ont profité de la possibilité de recevoir une partie (tout au plus 25%) ou la totalité de la rente de retraite sous forme de prestation unique en capital. Au total 93 personnes (exercice précédent 72 personnes) ont opté pour la totalité de la rente de retraite sous forme de prestation en capital, ce qui correspondait à CHF 17.3 millions (CHF 15.9 millions). Le montant total des versements en capital comprend comme pour l'exercice précédent la somme de CHF 1.5 million versée pour prestations de sortie insignifiantes.

## 4. Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence

### 4.1 Confirmation sur la présentation des comptes selon les Swiss GAAP RPC 26

Les comptes de la CPM ont été présentés selon les normes des Swiss GAAP RPC 26. Cette présentation des comptes a pour but de donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la caisse de pensions.

### 4.2 Principes comptables et d'évaluation

Les principes d'évaluation ci-après ont été appliqués à l'établissement des comptes annuels:

Postes	Evaluation
Conversion de monnaies étrangères	Les charges et produits sont convertis aux cours du jour. Les actifs et passifs en monnaies étrangères sont convertis aux derniers cours de l'année.
Liquidités, créances	A la valeur nominale. Si le remboursement du capital est menacé, des corrections de valeurs correspondantes sont constituées.
Titres, opérations sur devises à terme, biens immobiliers Etranger (collectif)	A la valeur de marché. Les placements dans des private equity sont portés au bilan à la dernière valeur d'inventaire connue (NAV).
<b>Biens immobiliers Suisse</b>	
Immeubles	A la valeur de rendement du marché. Le loyer net a été capitalisé à un taux d'intérêt de base inchangé de 6%. Les immeubles commerciaux ont subi une majoration de 0.25% (exercice précédent 0.5%). Pour les immeubles d'habitation, la majoration pour dégradation par année d'utilisation s'est élevée à 0.0575% (0.04%), au maximum toutefois à 1.725% (1.2%), et pour les immeubles commerciaux, elle est restée inchangée à 0.07%, au maximum à 2.1%.  Avec la réduction de la majoration pour usage de 0.25 point de pourcentage pour les immeubles commerciaux, l'environnement de marché plus favorable pour les objets commerciaux a été pris en compte. L'augmentation de la majoration pour dégradation pour les immeubles d'habitation a été entreprise en raison de l'expérience effective de marché et des charges de rénovation.
Immeubles destinés à la vente	A la valeur de rendement du marché, toutefois au maximum au prix de vente prévu.
Société anonyme d'immobilier non cotée	Au capital propre proportionnel.
Impôts latents	Les impôts sur les mutations découlant de la vente éventuelle des immeubles ainsi que les impôts sur gains immobiliers découlant d'une différence d'évaluation positive sont inscrits à la rubrique des provisions non techniques.
Terrains en droit de superficie	A la valeur actuelle indexée du contrat ou à la valeur de marché inférieure. Les contrats de superficie contiennent en principe un droit d'emption à l'égard du bénéficiaire après une durée de 15 ans (parfois 10 ans). Le prix d'achat correspond à la valeur indexée du terrain. Passée l'échéance de cette option d'achat, le bénéficiaire peut acquérir le terrain à la valeur vénale ou continuer d'exercer le droit de superficie.
Réserves de terrain	A la valeur de marché.
Immeubles en cours de construction	A la valeur stable des coûts accumulés de la construction.
Limitations et provisions non techniques	Calcul individuel effectué par la direction.
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	LPP 2000 4% sert de base technique. Une provision correspondante existe dans les engagements de prévoyance pour le passage à la base technique LPP 2005 4% ainsi que pour la future diminution du taux d'intérêt technique à 3.5%.
Réserve théorique de fluctuation de valeurs	Des réserves d'évaluation correspondantes sur les placements en capitaux sont constituées pour compenser les fluctuations de cours et de valeurs. La réserve de fluctuation est déterminée en vertu du règlement et du commentaire relatif à la constitution de provisions et de réserves de fluctuations. La valeur cible enregistrée a été déterminée au moyen d'une analyse asset and liability et approuvée par le conseil de fondation.

## 5. Risques actuariels/couverture des risques/degré de couverture

### 5.1 Nature de la couverture des risques, réassurances

La caisse de pensions est entièrement autonome. Elle couvre elle-même les risques liés à la vieillesse, à l'invalidité et au décès, tout comme les risques liés aux placements.

### 5.2 Capital de prévoyance assurés actifs

	31.12.2007 <i>en millions de CHF</i>	31.12.2006 <i>en millions de CHF</i>
Capital de prévoyance assurés actifs (plan de prévoyance CPM)	4 814.1	4 766.4
Capital de prévoyance assurés actifs (plan pour les enseignants)	47.1	–
Capital de prévoyance assurés individuels	4.6	3.9
Comptes d'épargne plan d'assurance prévoyant une prestation en capital	4.4	3.0
Comptes supplémentaires	2.8	2.2
Capital de prévoyance pour l'assurance complémentaire des augmentations de salaire	1 416.3	1 405.5
<b>Total</b>	<b>6 289.3</b>	<b>6 181.0</b>

#### 5.2.1 Capital de prévoyance assurés actifs (plan de prévoyance CPM) et individuels

Le capital de prévoyance pour les assurés actifs (plan de prévoyance CPM) et individuels correspond à la somme des prestations individuelles de libre passage qui, au moment de la sortie, seraient dues à tous les assurés à la date du bilan et ne contient aucune réserve pour l'augmentation de l'espérance de vie.

#### 5.2.2 Capital de prévoyance assurés actifs (plan pour les enseignants)

Le capital de prévoyance pour les assurés actifs (plan pour les enseignants) correspond à l'avoir de vieillesse ou à la somme des comptes de vieillesse gérés de manière individuelle. Les avoirs de vieillesse ont été rémunérés à 4 %, ce qui équivaut à un montant de CHF 1.6 million.

#### 5.2.3 Comptes d'épargne plan d'assurance prévoyant une prestation en capital et comptes supplémentaires

Les participations au chiffre d'affaires et bonus irréguliers, qui ne sont pas assurés dans le revenu global, peuvent être assurés dans un plan d'assurance complémentaire prévoyant une prestation en capital.

En cas de retraite anticipée, le compte supplémentaire donne la possibilité aux assurés de financer une prestation transitoire pour combler la rente de vieillesse AVS manquante. A la date du bilan, 209 (exercice précédent 192) assurés ont profité de cette possibilité.

Les comptes d'épargne plan d'assurance prévoyant une prestation en capital tout comme les comptes supplémentaires ont été rémunérés au taux minimum LPP de 2.5 %, ce qui correspondait à un montant de CHF 124 832 millions (CHF 62 745).

#### 5.2.4 Capital de prévoyance pour l'assurance complémentaire des augmentations de salaire

Le capital de prévoyance pour l'assurance complémentaire des augmentations de salaires correspond à la différence entre le capital de prévoyance statique et dynamique assurés actifs (primauté des prestations). Ce dernier se différencie du capital de prévoyance statique du fait qu'il englobe un taux d'augmentation de salaire annuel de 2 % et une indexation annuelle des rentes en cours de formation de 1 % en tenant compte des probabilités de sortie.

### 5.3 Total de l'avoir de vieillesse selon la LPP

Les avoirs de vieillesse selon la LPP (compte témoin) se sont chiffrés à CHF 2144.0 millions (exercice précédent CHF 2099.1 millions) et sont affectés au capital de couverture des assurés actifs. Le taux minimal LPP fixé par le Conseil fédéral est resté inchangé à 2.5 %.

### 5.4 Capital de prévoyance bénéficiaires de rentes

	31.12.2007 en millions de CHF	31.12.2006 en millions de CHF
Capital de prévoyance bénéficiaires de rentes	5 646.7	5 433.3
Capital de prévoyance pour l'ajustement facultatif des rentes à l'évolution des prix	617.5	598.6
Capital de prévoyance rentes de remplacement AVS-Migros (bénéficiaires de rentes)	47.1	46.9
Capital de prévoyance comptes supplémentaires	0.1	–
<b>Total</b>	<b>6 311.4</b>	<b>6 078.8</b>

#### 5.4.1 Capital de prévoyance bénéficiaires de rentes

Le capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes correspond à la valeur actuelle des rentes en cours versées aux retraités, aux invalides et aux bénéficiaires de prestations de survivants. Il ne contient aucune réserve pour l'augmentation de l'espérance de vie.

#### 5.4.2 Capital de prévoyance pour l'ajustement facultatif des rentes à l'évolution des prix

Le capital de prévoyance pour l'ajustement facultatif des rentes à l'évolution des prix découle de la différence entre le capital de prévoyance statique des rentes en cours et le capital de prévoyance dynamique des rentes en cours. Ce dernier correspond à la valeur actuelle des rentes en cours au jour critère; il est calculé au taux d'intérêt technique de 4 % en tenant compte d'une indexation future des rentes assurées de 1 %.

#### 5.4.3 Capital de prévoyance rentes de remplacement AVS-Migros (retraités)

Afin de garantir l'obligation de paiement des rentes de remplacement AVS-Migros en cours, la CPM a constitué un capital de prévoyance de CHF 47.1 millions (exercice précédent CHF 46.9 millions) financé par les employeurs affiliés. Conformément à l'art. 16 al. 3 LFLP, la CPM ne constitue aucune provision spéciale pour les futures rentes de remplacement AVS-Migros des assurés actifs. En revanche, chaque employeur doit constituer des provisions en vue de garantir les cotisations de la rente de remplacement AVS-Migros.

#### 5.4.4 Capital de prévoyance comptes supplémentaires

Au moment de la retraite anticipée, les capitaux d'épargne des comptes supplémentaires pour les versements mensuels transitoires limités jusqu'à l'âge de 63 ans révolus (âge réglementaire de la retraite) sont transférés des comptes supplémentaires dans le capital de prévoyance.

## 5.5 Provisions techniques

	31.12.2007 <i>en millions de CHF</i>	31.12.2006 <i>en millions de CHF</i>
Provision pour espérance de vie plus élevée	374.4	325.5
Provision pour ajustement des rentes	0.9	10.6
Provision pour abaissement du taux d'intérêt technique	968.0	949.4
Réserve de fluctuation de risque	486.1	476.6
<b>Total</b>	<b>1 829.4</b>	<b>1 762.1</b>

### 5.5.1 Provision pour espérance de vie plus élevée

Afin de couvrir les conséquences financières de l'augmentation de l'espérance de vie, une provision pour espérance de vie plus élevée de 0.5 % par année est constituée à partir de la moitié de la période d'observation des bases techniques actuellement appliquées. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008, les bases techniques LPP 2005 remplacent les anciennes bases techniques LPP 2000. La période d'observation principale de LPP 2005 se situe à la fin 2001. Une provision inchangée de 3 % sur le capital de prévoyance est constituée sur le capital de prévoyance calculé d'après les bases techniques LPP 2000 (capital de prévoyance assurés actifs primauté des prestations et bénéficiaires de rentes, capital de prévoyance pour l'adaptation facultative des rentes à l'évolution des prix, capital de prévoyance pour la couverture des rentes de remplacement AVS-Migros). En outre, la différence entre le capital de prévoyance calculé sur la base de LPP 2005 et LPP 2000 est intégrée dans la provision.

### Provision pour espérance de vie plus élevée

	31.12.2007 <i>en millions de CHF</i>	31.12.2006 <i>en millions de CHF</i>
Besoin de provisions inchangé de 3 % sur le capital de prévoyance déterminant, soit 0.5 % par année depuis 2002 (exercice précédent depuis 2001)	333.9	325.5
Besoin découlant de la transformation des bases techniques de LPP 2000 4 % à LPP 2005 4 % au 1 <sup>er</sup> janvier 2008	40.5	–
<b>Total</b>	<b>374.4</b>	<b>325.5</b>

Jusqu'à nouvel ordre, la provision sera augmentée de 0.5 point de pourcentage par année.

### 5.5.2 Provision pour ajustement des rentes

En vertu de l'art. 42 du règlement de prévoyance, les rentes de longue durée (rentes de veuve/veuf y compris rentes issues de couples vivant maritalement et rentes d'invalidité selon la LPP jusqu'à 63 ans révolus ainsi que rentes d'orphelin et rentes d'enfant d'invalidité jusqu'à l'échéance) ont été entièrement adaptées conformément aux prescriptions légales et réglementaires en matière de renchérissement, ce qui correspond à une augmentation de 3.0 % pour les bénéficiaires de rentes de 2004. Le capital de prévoyance nécessaire à ces adaptations, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2008, s'élève à CHF 0.9 million (exercice précédent CHF 5.2 millions).

En raison des fonds libres insuffisants et du déficit de la réserve existant, le conseil de fondation a une nouvelle fois renoncé à adapter les autres rentes à l'évolution des prix.

### Provision pour ajustement des rentes Augmentation des cinq dernières années

	Rentes de longue durée <i>en millions de CHF</i>	Autres rentes <i>en millions de CHF</i>	%	Total <i>en millions de CHF</i>
1.1.2004	1.7	–	–	1.7
1.1.2005	10.9	22.8	0.6	33.7
1.1.2006	0.7	–	–	0.7
1.1.2007	5.2	5.4	–	10.6
1.1.2008	0.9	–	–	0.9

### 5.5.3 Provision pour abaissement du taux d'intérêt technique

La provision pour abaissement du taux d'intérêt technique correspond à 10 % du capital de prévoyance des assurés actifs du plan fondé sur la primauté des prestations (y compris capital de prévoyance pour l'assurance complémentaire des augmentations de salaire) ainsi qu'à 5.5 % du capital de prévoyance bénéficiaires de rentes (y compris capital de prévoyance pour l'adaptation des rentes à l'évolution des prix). Elle permet de garantir le financement d'un futur abaissement du taux d'intérêt technique de 4 % à 3.5 %.

### 5.5.4 Réserve de fluctuation de risque

La réserve de fluctuation de risque correspond à 10 % du capital de prévoyance des assurés actifs. Elle a pour but de compenser les pertes éventuelles découlant d'une évolution défavorable des cas d'invalidité et de décès d'assurés en assurance risque et en assurance complète au cours d'une année. Cette réserve englobe la réserve prévue pour les cas de sinistres en suspens stipulée dans le règlement relatif à la constitution de provisions et de réserves pour fluctuations.

## **5.6 Résultats de la dernière expertise actuarielle**

---

Dans son expertise actuarielle datée du 12 février 2008, l'expert en matière de prévoyance professionnelle atteste que la CPM était en mesure, au 31 décembre 2007, de répondre à ses obligations.

## **5.7 Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel**

---

Le capital de prévoyance a été calculé selon les bases techniques LPP 2000 au taux d'intérêt technique de 4 %. Au 1<sup>er</sup> janvier 2008, les bases techniques LPP 2005 4 % sont appliquées. Les coûts de CHF 40.5 millions liés à ce changement sont pris en compte en même temps dans la provision pour espérance de vie plus élevée.

## **5.8 Degré de couverture selon l'art. 44 OPP 2**

---

Le degré de couverture selon l'art. 44 OPP 2 permet de savoir si les engagements contractés sont couverts en cas de liquidation totale de l'institution de prévoyance. Plus ce taux est élevé, plus la probabilité d'une couverture insuffisante est faible. En matière de politique de placement, c'est un critère important pour évaluer l'aptitude au risque de l'institution de prévoyance. Le degré de couverture comptabilisé correspond au rapport entre les actifs disponibles, le capital de prévoyance et les provisions techniques. A la fin de l'année, le chiffre-clé ainsi obtenu affichait 114.9 % (exercice précédent 115.9 %), ce qui équivaut à un excédent de CHF 2147.9 millions (CHF 2232.7 millions).

## **5.9 Degré de couverture tenant compte des actifs corrigés de risques**

---

Le degré de couverture tenant compte des objectifs de calculs de la réserve de fluctuation de valeurs correspond au rapport entre les fonds nets corrigés de risques disponibles à l'actif du bilan et à la somme des capitaux de prévoyance et provisions techniques. Le degré de couverture s'élève à 94.9 % (exercice précédent 95.7 %), ce qui équivaut à un déficit de la réserve de CHF 731.9 millions (CHF 596.4 millions). L'aptitude au risque de la caisse est de ce fait limitée. Dans ce contexte, voir aussi le chiffre 6.3 de l'annexe.

# Comptes annuels

## 5.10 Bilan actuariel

Le bilan actuariel permet de voir si la fortune actuelle majorée des cotisations futures et des intérêts escomptés suffit à remplir les engagements contractés par la caisse.

Le bilan actuariel et le bilan commercial ont été ajustés entre eux. Les actifs disponibles pour l'assurance correspondent à la somme du bilan commercial, déduction faite de tous les postes passifs qui ne sont pas voués à la prévoyance. D'autre part, le capital de prévoyance nécessaire et les provisions techniques correspondent au capital de prévoyance du bilan commercial. Le bilan actuariel est établi une fois par année. Le jour critère est le 31 décembre.

### Bilan actuariel

	31.12.2007 <i>en millions de CHF</i>	31.12.2006 <i>en millions de CHF</i>	Variation <i>en millions de CHF</i>
<b>Actifs disponibles</b>	<b>16 578.0</b>	<b>16 254.6</b>	<b>323.4</b>
■ Actifs selon le bilan commercial	16 940.3	16 641.5	298.8
■ Dettes	-15.2	-61.1	45.9
■ Compte de régularisation passif	-1.1	-14.6	13.5
■ Réserve de contribution de l'employeur	-241.2	-216.1	-25.1
■ Provisions non techniques	-104.8	-95.1	-9.7
<b>Actifs corrigés de risques</b>	<b>13 698.2</b>	<b>13 425.5</b>	<b>272.7</b>
■ Actifs disponibles	16 578.0	16 254.6	323.4
■ Réserve de fluctuation de valeurs; valeur cible	-2 879.8	-2 829.1	-50.7
<b>Capitaux de prévoyance et provisions techniques</b>	<b>14 430.1</b>	<b>14 021.9</b>	<b>408.2</b>
<b>Capital de prévoyance</b>	<b>12 600.7</b>	<b>12 259.8</b>	<b>340.9</b>
■ Capital de prévoyance assurés actifs (plan de prévoyance CPM)	4 814.1	4 766.4	47.7
■ Capital de prévoyance assurés actifs (plan pour les enseignants)	47.1	0.0	47.1
■ Capital de prévoyance assurés individuels	4.6	3.9	0.7
■ Comptes d'épargne plan d'assurance avec prestation en capital	4.4	3.0	1.4
■ Comptes supplémentaires	2.8	2.2	0.6
■ Capital de prévoyance pour assurance complémentaire des augmentations de salaire	1 416.3	1 405.5	10.8
■ Capital de prévoyance bénéficiaires de rentes	5 646.7	5 433.3	213.4
■ Capital de prévoyance pour l'ajustement facultatif des rentes à l'évolution des prix	617.5	598.6	18.9
■ Capital de prévoyance rentes de remplacement AVS-Migros (bénéficiaires de rentes)	47.1	46.9	0.2
■ Capital de prévoyance comptes supplémentaires	0.1	0.0	0.1
<b>Provisions techniques</b>	<b>1 829.4</b>	<b>1 762.1</b>	<b>67.3</b>
■ Provision pour espérance de vie plus élevée	374.4	325.5	48.9
■ Provision pour adaptations prévues des rentes	0.9	10.6	-9.7
■ Provision pour abaissement du taux d'intérêt technique	968.0	949.4	18.6
■ Provision pour fluctuation de risque	486.1	476.6	9.5
Capital libre de prévoyance avant prise en compte de la réserve de fluctuation requise	2 147.9	2 232.7	-84.8
Capital libre de prévoyance après prise en compte de la réserve de fluctuation requise	-731.9	-596.4	-135.5
<b>Degré de couverture selon l'art. 44 OPP 2</b>	<b>% 114.9</b>	<b>% 115.9</b>	<b>-1.0</b>
Degré de couverture tenant compte de la réserve de fluctuation requise	% 94.9	% 95.7	-0.8

## 6. Explications relatives aux placements et au résultat net des placements

### 6.1 Organisation de l'activité de placement, règlement de placement

Les principes de l'organisation et de la gestion des placements sont contenus dans le règlement d'organisation et de placement. En conformité avec la politique des placements adoptée par le conseil de fondation, le comité des placements décide des placements à effectuer et surveille l'évolution de la fortune sur la base

de rapports mensuels détaillés. Pour des informations détaillées sur la stratégie de placement et les fourchettes tactiques, nous vous renvoyons au chiffre 6.4.

Les rétrocessions sont contenues dans les différents produits découlant des éléments de capital.

#### Membres du comité des placements

Joerg Zulauf	Président	Président du conseil de fondation
Adrian Marbet	Membre	Vice-président du conseil de fondation
Urs Bender	Membre	Membre du conseil de fondation
Gisèle Girgis-Musy	Membre	Membre du conseil de fondation
Jürg Hochuli	Membre	Membre du conseil de fondation
Dr Harald Nedwed	Participant	Directeur Banque Migros
Dr Thomas Hohl	Participant	Directeur Caisse de pensions Migros
Sergio Campigotto	Participant	Directeur adjoint Caisse de pensions Migros
Adrian Ryser	Participant	Directeur fondation de placement de la Caisse de pensions Migros
Niklaus Germann	Participant	Directeur adjoint fondation de placement de la Caisse de pensions Migros

#### Gestion des placements

Actifs opérationnels Hypothèques Biens immobiliers Suisse	Caisse de pensions Migros
Titres	Fédération des coopératives Migros
Liquidités Opérations sur devises à terme Biens immobiliers Etranger Placements alternatifs	Fédération des coopératives Migros La CPM tient la comptabilité de cet élément de capital
Mesure de la performance	Complemeta Investment-Controlling AG, St-Gall

## 6.2 Utilisation des extensions avec résultat du rapport

(art. 59 OPP 2)

Dans le cadre de la catégorie des liquidités et des placements alternatifs, la CPM effectue des placements dans des produits de liquidité structurés, hedge funds, private equity, commodities et autres placements non traditionnels. Ces placements s'appuient sur un concept du comité des placements et sont fixés dans le règlement de placement. Ils sont très diversifiés et englobent divers types et modes de placements dans un portefeuille équilibré, géré par des professionnels. Du point de vue de la stratégie de placement, les placements alternatifs présentent l'avantage de ne suivre, que dans une certaine mesure, l'évolution des marchés des actions, ce qui réduit le risque de fluctuation de l'ensemble de la fortune. La CPM assure un suivi permanent et rapproché de ces placements. Dans un rapport séparé, Complementa Investment-Controlling AG indique qu'avec le recours à l'extension des possibilités de placement, dans la mesure où elles sont prévisibles, l'art. 50 OPP 2 est respecté et que, par rapport à la volatilité historique de l'ensemble des placements, la sécurité en termes de prévoyance est augmentée.

## 6.3 Objectifs de calcul de la réserve de fluctuation de valeurs

### Evolution des objectifs de calcul de la réserve de fluctuation de valeurs

	2007 <i>en millions de CHF</i>	2006 <i>en millions de CHF</i>
<b>Etat au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>2 232.7</b>	<b>2 292.8</b>
Prélèvement par le biais du compte d'exploitation	-84.8	-60.1
<b>Etat au 31 décembre</b>	<b>2 147.9</b>	<b>2 232.7</b>

### Objectifs de calcul de la réserve de fluctuation de valeurs

	31.12.2007	31.12.2006
Objectifs de calcul sur la base d'un niveau de sécurité de 97.5 % et d'un horizon de placement de 2 ans <i>en millions de CHF</i>	2 879.8	2 829.1
Déficit de la réserve de fluctuation de valeurs <i>en millions de CHF</i>	-731.9	-596.4
Somme au bilan <i>en millions de CHF</i>	16 940.3	16 641.5
Réserve de fluctuation de valeurs disponible <i>en % de la somme au bilan</i>	12.7	13.4
Réserve de fluctuation de valeurs disponible <i>en % du capital technique nécessaire</i>	14.9	15.9
<b>Objectifs de calcul en % de la somme au bilan</b>	<b>17.0</b>	<b>17.0</b>

Le règlement et le commentaire relatif à la constitution de provisions et de réserves fixent les objectifs de calcul de la réserve de fluctuation de valeurs à 17 % de la somme au bilan. L'analyse des besoins a été effectuée selon une approche économique-financière.

## 6.4 Présentation des placements par catégories

A la fin 2007, les placements en valeurs nominales constituaient 43.3 % des placements, ce qui représente une baisse de 0.8 point de pourcentage par rapport à l'exercice précédent. Une variation plus importante a été constatée dans la catégorie de placement prêts (+1.2 point de pourcentage). Durant l'exercice sous revue, les placements en valeurs corporelles sont passés de 55.9%

à 56.7 % de la fortune globale. Sont désormais intégrés dans cette rubrique les biens immobiliers Etranger avec 0.5 point de pourcentage. Alors que les placements alternatifs ont progressé de 0.6 point de pourcentage, les actions Suisse ont accusé un recul de 1.1 point de pourcentage. Toutes les catégories de placement se situent dans les fourchettes déterminées.

### 6.4.1 Structure des placements

	Placements 2007		Stratégie	Fourchette		Placements 2006	
	en millions de CHF	%		min.	max.	en millions de CHF	%
Liquidités	637.5	3.8	0	0	10	700.4	4.2
Prêts	950.7	5.6	4	2	6	734.1	4.4
Hypothèques	177.1	1.1	1	0	2	231.2	1.4
Obligations Suisse en CHF	2444.6	14.5	20	10	25	2429.3	14.7
Obligations Etranger en CHF	2196.1	13.0	11	5	20	2209.8	13.4
Obligations en monnaies étrangères	888.9	5.3	4	2	6	920.2	5.6
Actions Suisse	1890.8	11.2	10	5	15	2044.7	12.3
Actions Etranger	2925.7	17.4	16	10	20	2846.5	17.2
Placements alternatifs	727.8	4.3	4	0	6	605.2	3.7
Biens immobiliers Suisse	3923.1	23.3	26	20	30	3813.5	23.1
Biens immobiliers Etranger	88.9	0.5	4	0	5	0.0	0.0
<b>Placements en capitaux</b>	<b>16 851.2</b>	<b>100.0</b>	<b>100</b>			<b>16 534.9</b>	<b>100.0</b>
Actifs opérationnels/limitations	89.1					106.6	
<b>Somme au bilan</b>	<b>16 940.3</b>					<b>16 641.5</b>	

## 6.4.2 Comparaison avec les prescriptions de placement *selon l'art. 53 suiv. OPP 2*

### Limite des différentes catégories de placement *selon l'art. 54 OPP 2*

Art.	Catégorie	Limite OPP 2 %	Placements 2007		Placements 2006	
			<i>en millions de CHF</i>	%	<i>en millions de CHF</i>	%
54a	Créances Suisse en CHF	100	3 949.3	23.3	3 270.0	19.6
54b	Titres de gages immobiliers	75	177.1	1.0	231.2	1.4
54c	Biens immobiliers Suisse	50	3 923.1	23.2	3 813.5	23.0
54d	Actions Suisse	30	1 890.8	11.2	2 044.7	12.3
54e	Créances Etranger en CHF	30	2 196.1	13.0	2 910.2	17.5
54f	Créances en monnaies étrangères	20	888.9	5.2	920.2	5.5
54g	Actions Etranger	25	2 925.7	17.3	2 846.5	17.1
54h	Biens immobiliers Etranger	5	88.9	0.5	0.0	0.0
AA	Placements alternatifs ( <i>y compris produits structurés de liquidités</i> )	0	900.4	5.3	605.2	3.6
<b>Somme au bilan</b>			<b>16 940.3</b>	<b>100.0</b>	<b>16 641.5</b>	<b>100.0</b>

Pour l'établissement des calculs de contrôle selon l'OPP 2, les produits structurés contenus dans les liquidités d'un montant de CHF 172.6 millions ont été comptabilisés dans les placements

alternatifs. Dans le domaine des placements alternatifs, il est fait usage de l'extension des possibilités de placement au sens de l'art. 59 OPP 2.

### Limites globales *au sens de l'art. 55 OPP 2 et du règlement de placement de la CPM*

Art.	Catégorie	Source	Valeur de marché 2007 <i>en millions de CHF</i>	Effet des dérivés <i>en millions de CHF</i>	Valeur comparative		Limite OPP 2 %	Limite règlement de placement CPM %
					<i>en millions de CHF</i>	%		
55a	Valeurs nominales	54 a+b+e+f	7 211.4	0.0	7 211.4	42.6	100	–
55b	Immobilisations corporelles	54 c+d+g+h+AA	9 728.9	0.0	9 728.9	57.4	70	–
55c	Total actions	54 d+g+AA	5 716.9	0.0	5 716.9	33.7	50	40
55d	Créances Etranger	54 e+f	3 085.0	0.0	3 085.0	18.2	30	30
55e	Monnaies étrangères	54 f+g+AA	4 715.0	–658.2	4 056.8	23.9	30	30
–	Biens immobiliers	54 c+h	4 012.0	0.0	4 012.0	23.7	–	35

Les limites globales au sens de l'OPP 2 sont entièrement respectées.

## 6.5 Instruments financiers dérivés ouverts

(art. 56a al. 7 OPP 2)

Durant l'exercice sous revue, des opérations sur devises ont été effectuées pour assurer partiellement les engagements en monnaie étrangère dans les placements alternatifs ainsi que dans les biens immobiliers Etranger. Au jour de clôture, 4 opérations neutres face à l'engagement et 16 opérations réduisant l'enga-

gement, s'élevant à respectivement CHF 2.8 millions et CHF 658.2 millions, étaient encore ouvertes. Les monnaies des transactions étaient: CHF, USD et EUR. Tous les contrats sont conclus au 1<sup>er</sup> trimestre 2008. Aucune autre opération sur dérivés n'a été effectuée.

## 6.6 Engagements résultant d'investissements

### 6.6.1 Placements alternatifs

à la date de clôture du bilan	en millions d'USD		en millions d'EUR		Total en millions de CHF	
	31.12.2007	31.12.2006	31.12.2007	31.12.2006	31.12.2007	31.12.2006
Private equity	77.8	58.9	0.7	0.8	89.1	73.1
Hedge funds/autres placements alternatifs	18.8	0.0	0.0	0.0	21.2	0.0
<b>Total</b>	<b>96.6</b>	<b>58.9</b>	<b>0.7</b>	<b>0.8</b>	<b>110.3</b>	<b>73.1</b>

### 6.6.2 Biens immobiliers Suisse

La CPM s'est engagée par contrat à acquérir à quatre endroits (exercice précédent à deux endroits) des parts de propriété et terrains à bâtir.

#### Engagements résultant d'investissements dans des biens immobiliers Suisse

à la date de clôture du bilan	en millions de CHF	
	31.12.2007	31.12.2006
	45.6	17.3

### 6.6.3 Biens immobiliers Etranger

à la date de clôture du bilan	en millions de CHF		en millions d'USD		Total en millions de CHF	
	31.12.2007	31.12.2006	31.12.2007	31.12.2006	31.12.2007	31.12.2006
	36.3	–	34.8	–	75.7	–

## 6.7 Prêts de titres

Le prêt de titres n'est pas envisagé, car les placements en actions et obligations sont effectués de manière collective.

## 6.8 Explications relatives au résultat net des placements

### 6.8.1 Rendement des actifs opérationnels

Le rendement des actifs opérationnels a atteint CHF 7.1 millions et résulte en premier lieu de la rémunération de constructions en cours (CHF 5.7 millions) ainsi que de la rémunération des avoirs en banque, à la poste et sur des comptes courants (CHF 0.9 million). A l'exercice précédent, le rendement des intérêts découlant des constructions en cours figurait à la rubrique produit des biens immobiliers Suisse.

### 6.8.2 Résultat net des liquidités

Au 1<sup>er</sup> juillet 2007, la sous-catégorie des produits structurés est venue s'ajouter à l'élément de capital liquidités. L'évaluation est effectuée à la valeur de marché et les intérêts courus ont été différés avec effet sur le résultat. Tous les placements ont été effectués en CHF.

#### Résultat net des liquidités

	2007 en millions de CHF	2006 en millions de CHF
Rendement des intérêts des placements à terme	16.1	3.1
Résultat des produits structurés	-3.9	-
<b>Total</b>	<b>12.2</b>	<b>3.1</b>

### 6.8.3 Intérêts sur hypothèques

La baisse de rendement de CHF 1.2 million à CHF 5.8 millions est imputable à l'effectif hypothécaire plus bas. Les taux d'intérêt légèrement plus élevés par rapport à l'exercice précédent ont produit un effet positif sans toutefois pouvoir compenser l'effet de la réduction de volume.

#### Intérêts de la Banque Migros pour hypothèques de premier rang variables

	2007 %	2006 %
Du 1 <sup>er</sup> janvier au 30 juin	-	2.625
Du 1 <sup>er</sup> juillet au 31 décembre	-	2.875
Du 1 <sup>er</sup> janvier au 30 septembre	2.875	-
Du 1 <sup>er</sup> octobre au 31 décembre	3.125	-

#### 6.8.4 Résultat net des obligations

	2007 <i>en millions de CHF</i>	2006 <i>en millions de CHF</i>
Obligations Suisse en CHF	26.6	17.2
Obligations Etranger en CHF	-26.0	12.0
Obligations en monnaies étrangères	34.0	10.9
<b>Total</b>	<b>34.6</b>	<b>40.1</b>

#### 6.8.5 Résultat net des actions et autres titres similaires

	2007 <i>en millions de CHF</i>	2006 <i>en millions de CHF</i>
Actions Suisse	-21.0	361.0
Actions Etranger	98.4	346.4
<b>Total</b>	<b>77.4</b>	<b>707.4</b>

#### 6.8.6 Résultat net des placements alternatifs

	2007 <i>en millions de CHF</i>	2006 <i>en millions de CHF</i>
Hedge funds	9.4	13.0
Private equity	3.9	2.7
Commodities	42.7	-21.7
Autres placements alternatifs	6.5	1.9
<b>Résultat net avant répartition des frais d'administration</b>	<b>62.5</b>	<b>-4.1</b>
Répartition des frais d'administration des placements de la fortune (courtage)	1.9	1.5
<b>Résultat net</b>	<b>64.4</b>	<b>-2.6</b>

En principe, les risques de change sont couverts par les opérations de change à terme. Un effet positif de CHF 23.8 millions a été réalisé au cours de l'exercice sous revue.

A la date de clôture du bilan, 17 opérations sur devises à terme totalisant plus de CHF 579.8 millions étaient en suspens.

#### 6.8.7 Résultat net des biens immobiliers Etranger

Dans les biens immobiliers Etranger, les risques de change sont couverts par les opérations de change à terme. Un effet positif de CHF 1.1 million a été réalisé au cours de l'exercice sous revue. A la date de clôture du bilan, 3 opérations sur devises à terme totalisant CHF 81.3 millions étaient en suspens.

## 6.8.8 Produit et variation de valeur des biens immobiliers Suisse

Le résultat net des biens immobiliers Suisse comprend le cash-flow net de CHF 161.9 millions (exercice précédent CHF 164.6 millions), la variation de valeur de CHF 4.4 millions (CHF –23.5 millions) ainsi que la constitution d'une provision de 2.0 millions étrangère à la période concernée, découlant de l'externalisation de la comptabilité de l'élément de capital biens immobiliers Suisse de la comptabilité des directions. A cela s'ajoute la compensation des frais d'administration des placements de CHF 10.8 millions (CHF 10.3 millions) mentionnée séparément au point 6.8.10 (frais d'administration des placements).

Le résultat des ventes de biens immobiliers découle, d'une part, de la différence entre le prix de vente et la valeur de marché des constructions et, d'autre part, des frais liés à la vente (honoraires de notaire et émoluments du registre foncier, émoluments de transfert de propriété et impôts sur les gains immobiliers, commissions de vente).

### Produit et variation de valeur des biens immobiliers Suisse

	2007 en millions de CHF	2006 en millions de CHF
Loyers nets contractuels	247.7	237.5
Locaux vides et pertes de location	-9.4	-7.9
<b>Loyers nets encaissés</b>	<b>238.3</b>	<b>229.6</b>
Charges découlant du compte des charges	-78.2	-70.3
<b>Produit immeubles en biens propres</b>	<b>160.1</b>	<b>159.3</b>
Autre revenu des biens immobiliers	1.8	5.3
<b>Produit des biens immobiliers Suisse (cash-flow net)</b>	<b>161.9</b>	<b>164.6</b>
Résultat de l'évaluation et de la réévaluation du portefeuille immobilier	2.2	-27.5
Résultat des ventes de biens immobiliers	2.2	4.0
<b>Variation de valeur des biens immobiliers Suisse</b>	<b>4.4</b>	<b>-23.5</b>
Constitution de réserves pour prestations sociales supplémentaires et impôts dus	-2.0	-
<b>Résultat net avant répartition des frais d'administration</b>	<b>164.3</b>	<b>141.1</b>
Répartition des frais d'administration des placements de la fortune	10.8	10.3
<b>Résultat net</b>	<b>175.1</b>	<b>151.4</b>

Dans le résultat de l'évaluation et de la réévaluation de l'année précédente figure un amortissement unique des charges étrangères à la période concernée pour les investissements visant à préserver la valeur des constructions en cours de CHF 28.1 millions.

## 6.8.9 Charges d'intérêts

Les charges d'intérêts pour les fonds étrangers découlent en premier lieu de la rémunération des avoirs sur des bons de participation de retraités du groupe-M. La réserve de contributions de l'employeur a été rémunérée à 1.88 % (exercice précédent 0.88 %), ce qui correspond au taux d'intérêt moyen appliqué aux avoirs des comptes courants des entreprises-M auprès de la FCM.

### Charges d'intérêts

	2007 en millions de CHF	2006 en millions de CHF
Charges d'intérêts des fonds étrangers	0.2	0.2
Charges d'intérêts de la réserve de contribution de l'employeur	4.0	1.6
<b>Total</b>	<b>4.2</b>	<b>1.8</b>

### 6.8.10 Frais d'administration des placements de la fortune

	2007 1000 CHF	2006 1000 CHF
Liquidités	29.1	5.0
■ dont frais d'administration et de transaction de tiers	19.1	0.0
■ dont prestations d'administration fournies par la CPM	10.0	5.0
Hypothèques	122.8	125.7
■ dont frais d'administration et de transaction de tiers	22.8	25.7
■ dont prestations d'administration fournies par la CPM	100.0	100.0
Placements alternatifs	2 229.5	1 842.4
■ dont frais d'administration et de transaction de tiers	2 079.5	1 692.4
■ dont prestations d'administration fournies par la CPM	150.0	150.0
Biens immobiliers Suisse	10 805.0	10 269.5
■ dont gestion des honoraires de tiers	563.8	573.7
■ dont prestations de gestion fournies par la CPM	10 241.2	9 695.8
Biens immobiliers Etranger	263.1	–
■ dont honoraires de gestion et de prestations de tiers	243.1	–
■ dont prestations d'administration fournies par la CPM	20.0	–
<b>Total</b>	<b>13 449.5</b>	<b>12 242.6</b>

#### Frais d'administration des liquidités

Les frais d'administration des liquidités sont contenus dans une convention de prestations approuvée par la direction.

#### Frais d'administration des hypothèques

Les frais d'administration des hypothèques résultent des commissions d'administration versées à la Banque Migros et des frais internes de gestion. Ces derniers sont fixés dans une convention de prestations approuvée par la direction.

#### Frais d'administration des placements alternatifs et des biens immobiliers Etranger

Les frais d'administration des placements alternatifs englobent les frais de transaction et les frais de gestion occasionnés à la FCM et à la CPM. Ces derniers sont réglés dans des conventions de prestations correspondantes.

#### Frais d'administration des biens immobiliers Suisse

La direction impute au compte d'exploitation des immeubles, 4 % des loyers bruts contractuels pour les objets qu'elle gère elle-même ainsi que les charges effectives découlant d'immeubles gérés par des tiers. La gestion par des tiers est limitée aux immeubles sis dans la région de Zurich. Une convention de prestations est également conclue pour la gestion du droit de superficie.

## 6.9 Explications des placements chez l'employeur

(art. 57 OPP 2)

A la date du bilan, la CPM disposait des avoirs suivants auprès des employeurs. Ces avoirs étaient entièrement couverts par des réserves de fluctuation de valeurs.

### Placements chez l'employeur

	31.12.2007		31.12.2006	
	<i>en millions de CHF</i>	<i>en % des actifs disponibles</i>	<i>en millions de CHF</i>	<i>en % des actifs disponibles</i>
Comptes courants non garantis	66.6	0.4	61.9	0.4
Liquidités	465.0	2.8	0.0	0.0
Prêts non garantis	44.2	0.3	49.2	0.3
Obligations	105.1	0.6	156.6	0.9
Biens immobiliers Suisse	10.0	0.1	9.2	0.1
<b>Total</b>	<b>690.9</b>	<b>4.2</b>	<b>276.9</b>	<b>1.7</b>

### 6.9.1 Comptes courants non garantis

Ce poste se compose des éléments suivants:

	31.12.2007 en millions de CHF	31.12.2006 en millions de CHF
Créances envers les employeurs	66.6	61.8
Compte de régularisation actif; placements chez l'employeur	–	0.1
<b>Total</b>	<b>66.6</b>	<b>61.9</b>

Les créances envers les employeurs se composent des contributions dues de CHF 59.6 millions (exercice précédent CHF 40.7 millions) et de l'avoir du compte courant envers la FCM de 7.0 millions (CHF 21.1 millions). Les comptes d'exécution et le compte courant sont rémunérés aux conditions du marché. Les avoirs bancaires chez l'employeur revêtent un caractère purement commercial et ne sont, conformément à la communication n° 84 du 12 juillet 2005 de l'Office fédéral des assurances sociales, pas inscrits comme placements chez l'employeur.

### 6.9.2 Liquidités

Dans ce cas, il s'agit au total de quatre placements à terme de CHF 410.0 millions ainsi que de l'avoir du compte courant dans la catégorie des liquidités. Ces placements ont été effectués avec la FCM. Les intérêts sont calculés aux conditions du marché.

### 6.9.3 Prêts non garantis

Il s'agit d'hypothèques actives chez l'employeur d'une valeur inchangée de CHF 44.2 millions. Conformément aux prescriptions légales, elles sont à mentionner comme placements non garantis, car les bâtiments sont utilisés à plus de 50 % par l'employeur. Les intérêts sont calculés aux conditions du marché. L'exercice précédent comportait en outre des avoirs envers des entreprises du groupe-M d'un montant de CHF 5.0 millions qui figuraient dans la catégorie de placement des prêts.

### 6.9.4 Obligations

La rubrique obligations se compose des postes ci-après rémunérés conformément à la valeur de marché:

	31.12.2007 en millions de CHF	31.12.2006 en millions de CHF
Les obligations des catégories de placement des obligations Suisse en CHF dont le débiteur est une entreprise du groupe-M	95.5	107.1
Les avoirs bancaires auprès de la Banque Migros <i>(contenus dans la catégorie de placement des obligations Suisse en CHF)</i>	0.1	0.4
Les avoirs du compte courant envers la FCM <i>(contenus dans la catégorie de placement des obligations Suisse en CHF)</i>	9.5	49.1
<b>Total</b>	<b>105.1</b>	<b>156.6</b>

### 6.9.5 Biens immobiliers Suisse

Il s'agit de la participation de la CPM à 45 % dans la société anonyme immobilière S.I. Soleya S.A. Les 55 % restants reviennent aux entreprises du groupe-M. Durant l'exercice sous revue, l'augmentation de valeur de la participation s'est monté à CHF 0.8 million (exercice précédent CHF 0.6 million).

### 6.9.6 Autres éléments à signification financière

A la date du bilan, les contrats avec des entreprises du groupe-M ont atteint un volume de loyers de CHF 46.2 millions (exercice précédent CHF 44.1 millions). Ce chiffre correspond à 17.6 % (18.2 %) de l'ensemble des loyers nets encaissés. En vertu du règlement de placement, le revenu de location atteint avec des entreprises du groupe-M ne doit pas dépasser 20 % des loyers nets.

## 6.10 Biens immobiliers Suisse

Le poste du bilan des biens immobiliers Suisse est constitué des éléments suivants:

	31.12.2007 <i>en millions de CHF</i>	31.12.2006 <i>en millions de CHF</i>
Postes opérationnels	-27.5	0.0
Immeubles d'habitation	2 784.0	2 669.1
■ <i>dont immeubles en biens propres</i>	2 674.7	2 452.0
■ <i>dont immeubles en cours de construction</i>	109.3	217.1
Immeubles commerciaux	1 026.5	989.2
■ <i>dont immeubles en biens propres</i>	993.6	957.5
■ <i>dont immeubles en cours de construction</i>	22.9	22.5
■ <i>dont placements collectifs</i>	10.0	9.2
Immeubles à double usage	105.8	112.8
■ <i>dont immeubles en biens propres</i>	104.7	103.5
■ <i>dont immeubles en cours de construction</i>	1.1	9.3
Autres biens immobiliers	34.3	42.4
■ <i>dont terrains en droit de superficie</i>	28.4	32.6
■ <i>dont réserves de terrain</i>	5.9	9.8
<b>Total</b>	<b>3 923.1</b>	<b>3 813.5</b>

Deux objets immobiliers étaient grevés d'hypothèques de garantie pour un montant de CHF 0.4 million.

## 6.11 Explications sur la réserve de contributions de l'employeur

Le taux d'intérêt s'est élevé en moyenne à 1.88% (exercice précédent 0.88%). A la date de clôture du bilan, 27 (28) employés affiliés disposaient d'un compte de réserve.

	2007 <i>en millions de CHF</i>	2006 <i>en millions de CHF</i>
<b>Etat au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>216.1</b>	<b>185.6</b>
Prélèvements	-7.8	-6.3
Apports	28.9	35.2
<b>Différence nette</b>	<b>21.1</b>	<b>28.9</b>
<b>Intérêts</b>	<b>4.0</b>	<b>1.6</b>
<b>Etat au 31 décembre</b>	<b>241.2</b>	<b>216.1</b>

## 7. Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

### 7.1 Autres dettes

Au terme de l'exercice sous revue, le poste du bilan se composait des éléments suivants:

	31.12.2007 <i>en millions de CHF</i>	31.12.2006 <i>en millions de CHF</i>
Participation M retraités	7.4	8.1
Dettes envers des tiers	3.2	49.3
Comptes courants	0.8	1.5
<b>Total</b>	<b>11.4</b>	<b>58.9</b>

Les dettes découlant de la participation M retraités concernent des coupons que les entreprises-M remettaient aux collaborateurs jusqu'à la fin 1990 au début de l'embauche et à l'occasion d'anniversaires de service. Une restitution est possible en tout temps. La CPM a été chargée du traitement de ces coupons rémunérés à un taux de 7 % au moins. La différence par rapport à l'intérêt du marché est facturée aux employeurs respectifs.

Les dettes envers des tiers et les comptes courants concernent les affaires opérationnelles et ont, en règle générale, un caractère à court terme.

### 7.2 Provisions non techniques

Les provisions non techniques concernent, d'une part, les contributions latentes obligatoires aux futures rentes de remplacement AVS-Migros de la CPM et, d'autre part, les impôts latents sur les mutations et sur les gains immobiliers de la catégorie de place-

ment des biens immobiliers Suisse. A partir du prochain exercice, la provision pour les futures rentes de remplacement AVS-Migros des concierges et les impôts dus sur les biens immobiliers figurent dans la catégorie des biens immobiliers Suisse.

#### Provision non technique

	Provision pour futures rentes de remplacement AVS-Migros	Provision pour impôts sur les gains immobiliers	Total	
	<i>en millions de CHF</i>	<i>en millions de CHF</i>	2007 <i>en millions de CHF</i>	2006 <i>en millions de CHF</i>
<b>Etat au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>2.6</b>	<b>92.5</b>	<b>95.1</b>	<b>91.5</b>
Suppression au 1 <sup>er</sup> janvier 2007 suite au transfert des engagements de l'élément de capital des biens immobiliers Suisse	-1.1	-0.9	-2.0	-
Autre variation exercice sous revue	-0.4	12.1	11.7	3.6
<b>Somme variation exercice sous revue</b>	<b>-1.5</b>	<b>11.2</b>	<b>9.7</b>	<b>3.6</b>
<b>Etat au 31 décembre</b>	<b>1.1</b>	<b>103.7</b>	<b>104.8</b>	<b>95.1</b>

## 7.3 Fonds libres

La variation des fonds libres se fait par le biais de l'excédent des produits et des charges. Dans le cas de liquidations partielles, une éventuelle répercussion sur les fonds libres intervient exclusivement dans le compte d'exploitation.

## 7.4 Prestations extraréglementaires

Durant l'exercice précédent, cette rubrique comportait les prestations patronales conformément au «Règlement sur la garantie d'un versement en capital en cas de décès». Pour la CPM en tant qu'organisme payeur, le montant versé n'a affecté en rien le résultat et est identique aux entrées correspondantes figurant à la rubrique des contributions de l'employeur (chiffre 3.3.1). Pour ce type de prestations, un compte rendu séparé destiné aux entreprises affiliées sera établi à partir de cet exercice.

## 7.5 Prestations de sortie

	<b>2007</b> <i>en millions de CHF</i>	<b>2006</b> <i>en millions de CHF</i>
Prestations de libre passage	206.1	154.8
Encouragement à la propriété du logement au moyen de la prévoyance professionnelle	26.4	25.7
Prestations pour cause de divorce	7.9	8.8
<b>Total</b>	<b>240.4</b>	<b>189.3</b>

Les prestations de sortie à hauteur de CHF 28.0 millions (exercice précédent CHF 20.8 millions) ont été attribuées en espèces suite à la prise d'une activité professionnelle indépendante, à un départ définitif à l'étranger ou lorsque la prestation de sortie est insignifiante.

Durant l'exercice sous revue, 434 assurés (437) ont demandé un versement anticipé selon l'ordonnance sur l'encouragement à la propriété du logement au moyen de la prévoyance professionnelle.

## 7.6 Frais d'administration

Au cours de la période sous revue, la direction a généré des frais d'administration à hauteur de CHF 22.1 millions (exercice précédent CHF 21.7 millions), dont les charges d'administration pour la gestion des placements s'inscrivant à CHF 14.3 millions (CHF 13.6 millions). Conformément aux normes de présentation des comptes, CHF 11.0 millions (CHF 10.4 millions) de ce montant ont dû être affectés aux produits de la fortune en vue de les ré-

duire. Les prestations du département de construction de la caisse susceptibles d'être activées ont été attribuées au compte d'inventaire et le montant restant au compte d'exploitation des immeubles. A la clôture, les frais d'administration imputables à la révision du règlement ont enregistrés CHF 7.8 millions (CHF 8.1 millions).

### Frais d'administration

	<b>2007</b> <i>en millions de CHF</i>	<b>2006</b> <i>en millions de CHF</i>
Frais de personnel	16.1	15.7
Loyers des locaux	1.2	1.2
Honoraires et prestations	2.6	2.7
Autres frais d'administration	2.2	2.1
<b>Frais d'administration avant répartitions</b>	<b>22.1</b>	<b>21.7</b>
Répartition des frais d'administration des placements et des décomptes de frais annexes et de chauffage sans incidence sur le compte de résultat	-11.0	-10.4
Répartition des prestations du département de construction CPM sur les placements	-3.3	-3.2
<b>Total des répartitions</b>	<b>-14.3</b>	<b>-13.6</b>
<b>Total des frais d'administration</b>	<b>7.8</b>	<b>8.1</b>
Nombre d'assurés	80 424	81 147
Frais d'administration par personne assurée	<i>CHF</i> 97.20	99.99

## **7.7      Résultat avant modification de la réserve de fluctuation de valeurs**

---

Le compte d'exploitation affiche des charges avant modification de la réserve de fluctuation de valeurs de CHF 84.7 millions, ce qui, par comparaison à l'exercice précédent, correspond à une augmentation de CHF 24.6 millions. Cette variation s'explique, d'une part, par le résultat plus bas des placements (CHF -524.9 millions) ainsi que par l'augmentation des prestations aux assurés (CHF 75.6 millions). D'autre part, les charges pour la constitution de capitaux de prévoyance, de provisions techniques et de réserves de contributions ont baissé (CHF 570.7 millions).

## 8. Demandes de l'autorité de surveillance

---

En date du 22 octobre 2007, l'autorité de surveillance a pris connaissance des comptes annuels 2006 sans restriction.

## 9. Autres informations relatives à la situation financière

---

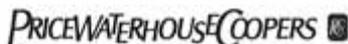
Aucune remarque.

## 10. Evénements postérieurs à la date du bilan

---

N'est à signaler aucun événement survenu après la date du bilan qui aurait pu influencer notablement le financement de la prévoyance, l'évaluation des comptes annuels et plus généralement la situation de la fortune, des finances et du revenu de la fondation.

# Rapport de l'organe de révision et de l'expert en matière de prévoyance professionnelle



PricewaterhouseCoopers AG  
 Bichstrasse 150  
 8050 Zurich  
 Téléphone +41 56 792 44 00  
 Fax +41 56 792 44 10

Rapport de l'organe de révision  
 à l'assemblée des délégués de la  
 Caisse de pensions Migros  
 Zurich

Nous avons contrôlé la légalité des comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexes), de la gestion et des placements ainsi que des comptes de vieillesse de la Caisse de pensions Migros pour l'exercice arrêté le 31 décembre 2007.

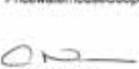
La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, de la gestion et des placements ainsi que des comptes de vieillesse incombe au conseil de fondation, alors que notre mission consiste à les vérifier et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon les Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la comptabilité, à l'établissement des comptes annuels, aux placements et aux principales décisions en matière d'évaluation, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. La vérification de la gestion consiste à constater si les dispositions légales et réglementaires concernant l'organisation, l'administration, le prélèvement des cotisations et le versement des prestations ainsi que les prescriptions relatives au devoir de loyauté dans la gestion de fortune sont respectées. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, les comptes annuels, la gestion et les placements ainsi que les comptes de vieillesse sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers AG

  
 Claudio Notter  
 Réviseur responsable

  
 Mark O. Moser

Zurich, le 15 février 2008

## Hewitt

Hewitt Associates SA  
 Legationstrasse 33  
 Zurich  
 CH-8001 Zurich  
 Tel. +41 44 298 12 11  
 Fax +41 44 298 12 00  
 www.hewitt.ch

Argentina  
 Australia  
 Austria  
 Belgium  
 Brazil  
 Canada  
 -Channel Islands  
 Chile  
 China  
 Czech Republic  
 France  
 Germany  
 Greece  
 Hong Kong  
 Hungary  
 India  
 Ireland  
 Italy  
 Japan  
 Malaysia  
 Mexico  
 Netherlands  
 Philippines  
 Poland  
 Puerto Rico  
 Singapore  
 South Africa  
 South Korea  
 Spain  
 Sweden  
 Switzerland  
 Thailand  
 United Kingdom  
 United States  
 Venezuela

A l'assemblée des délégués  
 de la Caisse de pensions Migros  
 Zurich

Zurich, 12 février 2008

### Attestation

L'expertise technique de la Caisse de pensions Migros a été effectuée selon les principes et directives pour experts en assurances de pension ainsi que les directives DTA 1 et 2 de la Chambre suisse des Actuaire-conseils. La Caisse détermine les engagements de prévoyance selon les bases techniques LPP 2000 et un intérêt technique de 4%. Le coût du changement de bases aux bases techniques LPP 2005 / 4% a été inclus dans la provision pour espérance de vie plus élevée.

Au 31.12.07, la situation financière de la Caisse présente

- un excédent d'actif de CHF 2'147,9 millions (année précédente CHF 2'232,7 millions), respectivement
- un degré de couverture selon l'art. 44 OPP 2 de 114,9% (année précédente 115,9%)

Sur la base de notre évaluation de la situation financière de la Caisse au 31.12.2007, nous sommes en mesure d'attester que'à cette date

- en vertu de l'article 53, alinéa 2 de la LPP, la Caisse offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements réglementaires;
- les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux prescriptions légales.

Les réserves de fluctuation de valeurs n'atteignent pas l'objectif cible réglementaire. La capacité de risque de la Caisse est par conséquent limitée.

Nous remercions les organes de la Caisse de pensions Migros de la confiance qu'ils nous témoignent et restons à leur disposition pour tout complément d'informations qu'ils pourraient désirer.

Hewitt Associates SA

Les experts: Pascal Renaud / Rudolf Steiner-Pulimeno

#### **Impressum**

Editeur **Caisse de pensions Migros**, Bachmattstrasse 59, 8048 Zurich

Rédaction **Administration Caisse de pensions Migros**

Concept et présentation graphique **www.mendelin.com**

Photos **www.königundkönig.ch**

Impression **www.siggset.com**

Par souci de bonne lisibilité, l'emploi de la forme masculine fait indifféremment référence aux personnes de sexe masculin ou féminin.  
Paraît en français, allemand et italien. La version allemande fait foi.

**Caisse de pensions Migros**

Bachmattstrasse 59, 8048 Zurich

Tél. 044 436 81 11, Fax 044 432 14 48

Internet [www.mpk.ch](http://www.mpk.ch), E-Mail [Infobox@mpk.ch](mailto:Infobox@mpk.ch)